



Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	7
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	11
D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées	12
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	72
A. Vue d'ensemble	72
B. Taux de vacance de postes	73
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	74
D. Formation	74
E. Désarmement, démobilisation et réintégration	75
F. Services de détection des mines et de déminage	76
G. Projets à effet rapide	77

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 avril 2014).

14-28515* (F) 250414 250414



Merci de recycler 



III.	Analyse des variations	78
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	84
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/259 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	84
A.	Assemblée générale	84
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	84
Annexes		
I.	Définitions	86
II.	Organigrammes	88
III.	Information concernant les activités des organismes fonds et programmes des Nations Unies et les financements prévus.	90
	Carte	92

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15), dont le montant s'élève à 812 724 000 dollars.

Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUSMA continuera à favoriser la réconciliation politique et la gouvernance constitutionnelle, à soutenir le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali, à promouvoir la justice et protection des droits de l'homme, et à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et les progrès vers un développement socioéconomique viable et équitable dans le nord du pays. La Mission parviendra à sa pleine capacité opérationnelle au cours de l'exercice et amorcera sa transition vers une phase de consolidation. Une fois déployés tout le personnel militaire essentiel et le matériel correspondant, la Mission se concentrera sur l'extension de la présence des autres éléments en tenue et du personnel civil à mesure que la capacité d'absorption s'accroît dans l'ensemble de sa zone de mission.

Le présent budget repose sur le déploiement intégral du personnel en tenue à ses niveaux autorisés, et prévoit une augmentation nette de 21 postes et emplois de temporaire civils (dont 10 de personnel fourni par des gouvernements) pour renforcer et améliorer la fourniture de services par la Mission, surtout dans les régions du nord du pays pour lesquelles il n'avait pas été prévu de moyens en 2013/14.

Ce budget couvre le déploiement de 11 200 militaires des contingents, 320 policiers des Nations Unies, 1 120 membres d'unités de police constituées, 680 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 781 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 148 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

D'un montant proposé de 812 724 000 dollars, ce budget est en augmentation de 210 724 000 dollars, soit 35,0 %, par rapport au crédit de 602 000 000 dollars ouvert pour 2013/14. Outre la hausse des dépenses au titre du personnel en tenue et civil, l'augmentation s'explique par la mise en place des installations de la Mission et de son infrastructure informatique et de communications, ainsi que par l'expansion de ses opérations aériennes.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel, stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali, droits de l'homme et protection des civils, stabilisation et relèvement dans le nord du Mali, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	120,5	308 762,7	317 978,7	9 216,0	3,0
Personnel civil	660,8	72 220,2	120 905,7	48 685,5	67,4
Dépenses opérationnelles	81 195,1	221 017,1	373 839,6	152 822,5	69,1
Montant brut	81 976,4	602 000,0	812 724,0	210 724,0	35,0
Recettes provenant des contributions du personnel	41,3	6 071,7	9 946,2	3 874,5	63,8
Montant net	81 935,1	595 928,3	802 777,8	206 849,5	34,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	81 976,4	602 000,0	812 724,0	210 724,0	35,0

^a Compte tenu de la réaffectation de ressources afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Personnel civil, et de ressources afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Police des Contingents	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan		Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
			interna- tional	national ^b					
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé pour 2013/14	—	—	—	81	64	—	22	—	167
Effectif proposé pour 2014/15	—	—	—	83	70	—	23	—	176
Composantes									
Réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel									
Effectif approuvé pour 2013/14	—	—	—	28	13	—	14	—	55
Effectif proposé pour 2014/15	—	—	—	28	13	—	14	—	55

	Contingents	Police des Nations Unies constituées	Unités de police	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali									
Effectif approuvé pour 2013/14	11 200	320	1 120	55	143	–	7	–	12 845
Effectif proposé pour 2014/15	11 200	320	1 120	55	90	–	10	–	12 795
Droits de l'homme et protection des civils									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	34	32	–	23	–	89
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	34	32	–	23	–	89
Stabilisation et relèvement dans le nord du Mali									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	30	27	–	11	–	68
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	31	27	–	11	10	79
Appui									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	442	502	2	68	–	1 014
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	447	549	2	67	–	1 065
Total									
Effectif approuvé pour 2013/14	11 200	320	1 120	670	781	2	145	–	14 238
Effectif proposé pour 2014/15	11 200	320	1 120	678	781	2	148	10	14 259
Variation nette	–	–	–	8	–	–	3	10	21

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013. La MINUSMA a assumé la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali (BNUM), tel que celui-ci avait été défini par le Conseil dans sa résolution 2085 (2012), à compter de la date d'adoption de la résolution 2100 (2013). Par ailleurs, le Conseil de sécurité a décidé de transférer l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA le 1^{er} juillet 2013, date à laquelle celle-ci a commencé à mettre en œuvre son mandat tel que défini dans les paragraphes 16 et 17 de la résolution 2100 (2013), pour une période initiale de 12 mois.

2. Le mandat de la MINUSMA comprend les éléments suivants : a) stabilisation des principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays; b) contribution à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral; c) protection des civils et du personnel des Nations Unies; d) promotion et défense des droits de l'homme; e) soutien de l'action humanitaire; f) appui à la sauvegarde du patrimoine culturel; g) action en faveur de la justice nationale et internationale.

3. Dans le cadre de cet objectif global, la MINUSMA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont structurés par composante, chacune correspondant à une des quatre priorités thématiques de la Mission [réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel (composante 1), stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali (composante 2), droits de l'homme et protection des civils (composante 3), stabilisation et relèvement dans le nord du Mali (composante 4)], afin de permettre une réalisation rapide des résultats attendus et d'inspirer confiance dans le processus de paix.

4. La première composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel) est axée sur la facilitation des processus politiques, notamment la mise en œuvre de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali (Accord préliminaire) signé le 18 juin 2013 par le Gouvernement de transition du Mali, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), en particulier grâce à l'action de facilitation du dialogue politique menée par le Comité de suivi et d'évaluation (CSE) de l'Accord préliminaire, dirigé par la MINUSMA, et par d'autres mécanismes, et à la fourniture d'un soutien technique au dialogue national et au processus de réconciliation, en vue de la signature d'un accord de paix global. Parallèlement à ces efforts, la Mission soutiendra l'extension de la gouvernance nationale, notamment par l'intermédiaire d'une aide à la constitution de capacités de gestion d'élections permettant de préparer un premier cycle d'élections à l'occasion des élections municipales d'octobre 2014.

5. La deuxième composante (stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali) met l'accent sur les principales agglomérations avec pour objectif de rétablir, dans les zones touchées par une reprise du conflit ou susceptibles de l'être, des conditions

de sécurité stables grâce à des activités de présence sur le terrain et de dissuasion menées en appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes, et au moyen de la reprise par l'État de ses fonctions de sécurité dans le nord. La Mission participera en outre au processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés mené en application de l'Accord préliminaire par la Commission technique mixte de sécurité, sous la direction de la MINUSMA.

6. La troisième composante (droits de l'homme et protection des civils) soutient et renforce les volets du mandat qui concernent la vie politique, la réconciliation et la sécurité, car elle a pour objectifs de réduire le recours à la violence, de dissuader les acteurs concernés de violer les droits de l'homme et de renforcer les capacités nationales pour ce qui est de réagir à tout type de violation, en mettant l'accent en particulier sur la vulnérabilité des femmes et des enfants en période de conflit.

7. La quatrième composante (stabilisation et relèvement dans le nord du Mali) met l'accent sur un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord, où le récent conflit a aggravé les problèmes socioéconomiques existants et interrompu la fourniture des services de base.

8. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2013/14, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

9. C'est au siège de la MINUSMA, à Bamako, que sont basés les hauts responsables de la Mission, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires), le commandant de la Force, le Chef de la police et le Directeur de l'appui à la Mission. La Mission a également des bureaux régionaux à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti, qui comptent à la fois du personnel civil et des militaires et policiers, ces derniers se déployant dans ces locaux et dans d'autres sites du nord du pays pour faire face à des situations d'instabilité potentielle et pour assurer la sécurité des communications et des voies d'approvisionnement.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

10. Durant l'exercice 2014/15, la MINUSMA continuera, en orientant ses activités dans ce sens, d'œuvrer à obtenir des résultats concrets dans les quatre domaines stratégiques prioritaires pour la stabilisation de la situation politique, sécuritaire et socioéconomique au lendemain du conflit, ainsi qu'il est souligné plus haut au paragraphe 3. Dans cette perspective, la Mission a examiné ses priorités et les ressources dont elle aura besoin pour s'adapter à l'évolution de la situation au lendemain du conflit, en faisant fond sur l'expérience des phases de déploiement initial et de consolidation, dans le respect des priorités nationales définies par le nouveau Gouvernement. Pour aller de l'avant dans la réalisation de ses priorités, elle a élaboré un plan d'action initial adaptable et flexible qui, se reposant sur la

collaboration entre ses unités compétentes et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, viendrait permettre d'optimiser l'efficacité de l'action collective et de tirer le meilleur parti des avantages comparatifs de chacun.

11. Durant la première phase d'activité, la Mission a accompli d'importants progrès en ce qui concerne les principaux aspects de l'Accord préliminaire du 18 juin 2013, notamment l'organisation d'élections présidentielle, législatives et locales; la préparation de pourparlers de paix ouverts à toutes les parties; et l'adoption de mesures de confiance par le Gouvernement et les groupes armés. En revanche, elle n'a guère fait de progrès s'agissant de la réconciliation nationale, du cantonnement des groupes armés et du rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord. Par ailleurs, l'état de sécurité s'est détérioré dans le nord, où des affrontements sporadiques ont opposé les groupes armés et les Forces de défense et de sécurité maliennes, de nombreuses attaques ayant été par ailleurs dirigées contre des cibles nationales et la Mission.

12. Même si l'instabilité persistera sans doute durant l'exercice 2014/15, la Mission prévoit de déployer l'intégralité de ses effectifs de personnel en tenue et civil pour être en mesure de mener à bien les activités prescrites dans le nord du pays, en coopération avec les parties prenantes nationales et locales. Elle redoublera d'efforts pour faire avancer le processus de réconciliation politique et la mise en œuvre des dispositions en suspens de l'Accord préliminaire, mettre à profit la dynamique locale en mettant en route des initiatives politiques novatrices faisant intervenir les partis politiques, le Parlement, la jeunesse et les chefs traditionnels, qui viendront compléter les mesures de confiance arrêtées par les parties en vue de préserver l'intégrité du processus de paix et de poser les fondements d'un règlement permanent.

13. Conformément à l'Accord préliminaire, la Mission poursuivra le processus de cantonnement des groupes armés et le passage à la phase de désarmement, démobilisation et réintégration, en collaboration avec les partenaires. Elle continuera de faciliter le redéploiement intégral des Forces de défense et de sécurité maliennes et des institutions de maintien de l'ordre dans le nord et la reconstitution de leurs capacités pour leur permettre d'assumer de nouveau la mission, qui est de leur assurer la sécurité et d'apaiser les tensions résiduelles. Au besoin, durant l'exercice, la Mission mènera des opérations en coordination ou en association avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, le but étant de préparer ces forces et les autres institutions de maintien de l'ordre responsables de la sécurité du pays et de toute la population à faire face aux risques d'insécurité

14. La Mission aidera également le Gouvernement à reprendre ses fonctions institutionnelles et la gestion des affaires publiques dans tout le nord, en assurant des services de base et en lançant des initiatives socioéconomiques pour continuer à renforcer la confiance de la population dans le processus de paix. Elle accompagnera l'extension de l'autorité de l'État, la décentralisation et les réformes d'envergure nationale et, à ce titre, elle aidera à asseoir la gouvernance locale en se rapprochant des institutions locales et des organisations civiques de défense des droits de l'homme et de l'état de droit. Outre ces initiatives qui visent à aider les populations touchées par le conflit à se relever petit à petit, la Mission entreprendra de mobiliser les communautés et de réduire les conflits locaux, l'objectif étant de rétablir les relations intercommunautaires, de trouver un règlement pacifique à tous

différents et de donner aux institutions les moyens de gérer les affaires publiques et de répondre aux besoins des citoyens.

15. La MINUSMA continuera ainsi d'élargir sa présence dans les régions du nord, en concentrant ses efforts et ses moyens dans les zones qui ont le plus souffert du conflit et qui risquent le plus de voir se rallumer le conflit. Elle resserrera et élargira sa coopération avec les intervenants locaux afin de favoriser la participation de tous sans exclusive et de renforcer la confiance dans les processus mis en œuvre au plan national pour promouvoir des avancées politiques et la réconciliation.

16. Le déploiement de l'effectif autorisé de la MINUSMA est en bonne voie, 7 682 membres du personnel en tenue et du personnel civil se trouvant déjà sur le terrain au 28 février 2014. Le nombre de membres du personnel civil déployés est inférieur à celui des hommes en tenue, seuls 587 postes de personnel civil étant occupés, soit 37 % de l'effectif autorisé. Cela étant, on a accéléré le recrutement du personnel, surtout au niveau national, les entretiens s'étant multipliés. À l'heure actuelle, 27 % du personnel civil des services organiques, 30 % du personnel des services de sécurité et 45 % du personnel des services d'appui à la Mission ont été déployés.

17. En ce qui concerne le personnel en tenue, le déploiement des unités de police constituées va bon train, 883 membres de ces unités, dont 50 (6 %) sont des femmes, étant déjà déployés dans tout le Mali, soit 79 % de l'effectif autorisé. Au total, 73 membres de la Police des Nations Unies, dont 10 femmes, se trouvent déjà sur place, soit 23 % de l'effectif autorisé. La composante militaire de la Mission se déploie rapidement sur le terrain, surtout au cours du premier trimestre de 2014. De janvier à juin, le pourcentage des militaires déployés par rapport à l'effectif autorisé doit passer de 56 % à 95 %; autrement dit, les effectifs de la force sur place doivent en principe augmenter de près de 100 % en six mois, passant de 6 200 militaires au début de janvier à 10 900 militaires à la fin de juin 2014.

18. Cette arrivée massive de personnel pose un sérieux défi d'ordre logistique, car il faut assurer le transport des nouveaux arrivés et leur matériel et leur offrir des logements et des bureaux sûrs et convenables. Afin de faciliter le déploiement d'effectifs supplémentaires dans les secteurs, la Mission procédera selon une stratégie à double vitesse : lente pour les gros chantiers de mise en place et d'aménagement du quartier général de la Mission et des postes de commandement de secteur, des bureaux régionaux, des camps militaires en modules et des installations aéroportuaires; et rapide pour les petits projets d'intérêt temporaire visant à accélérer le déploiement d'effectifs supplémentaires dans le nord. Par ailleurs, les camps de personnel militaire et de police seront mis aux normes à l'aide des moyens dont dispose la Mission.

19. Le déploiement du personnel en tenue continue d'être entravé par la livraison tardive des principales unités de soutien et du matériel appartenant aux contingents, le déploiement du personnel civil étant retardé par le manque de logements et de bureaux. Pour remédier à ce problème, la Mission mettra en place 7 grands projets à exécution lente et 10 petits projets à exécution rapide durant l'exercice 2014/15. La première catégorie de projets comprend : a) la remise en état du revêtement de tous les terrains d'aviation à Gao; b) la construction de deux hélistations avec aires de trafic et voies de circulation à Gao et à Tombouctou; c) la construction d'un camp de transit pour les divers contingents de la MINUSMA à Bamako; d) la construction d'une nouvelle base logistique à Bamako; e) la construction de camps organisés en

modules à Gao et à Tombouctou; et f) la construction d'un nouveau quartier général à Bamako. Les petits projets à exécution rapide sont les suivants : a) la construction de cinq camps avec logements, bureaux, ateliers, sanitaires, équipements de loisir et services d'appui à la Mission à Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal; b) la construction de quatre installations d'entretien des hélistations à Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit; et c) l'entretien des pistes des principaux terrains d'aviation, y compris deux postes de commandement régionaux et la plateforme logistique, essentiels pour les opérations logistiques de la Mission. Dans les sites névralgiques comme Kidal et Gao, grâce à l'exécution rapide de petits projets, conjuguée au déploiement accéléré du matériel acheté avec les ressources du fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, la situation s'est beaucoup améliorée en ce qui concerne la sécurité et l'hébergement du personnel. Tout en comptant sur ses propres capacités, la Mission passera des marchés avec des entreprises extérieures pour l'exécution de certains travaux et avec un État Membre pour l'exécution de nombreux autres (travaux horizontaux pour les camps en modules à Gao, Kidal et Tessalit, et construction de pistes d'aviation à Kidal et Tessalit) en vertu d'une lettre d'attribution signée en mars 2014. S'il subsiste de sérieux problèmes de recrutement et de chantiers de construction, les projets susmentionnés permettront de faire des progrès rapides et auront durant les mois décisifs à venir un effet d'entraînement des plus favorables au déploiement de la Mission.

20. Le projet de budget fait apparaître une hausse de 210 724 000 dollars (35,0 %) des dépenses prévues, qui s'explique principalement par le développement des activités de la Mission et le déploiement de l'intégralité de ses effectifs qui occasionnent un surcroît de dépenses de fonctionnement et de dépenses de personnel civil.

21. L'augmentation générale s'explique principalement par : a) le déploiement d'un effectif plus important de personnel civil et l'augmentation nette de 11 postes d'agent civil et de 10 postes d'agent fourni par les gouvernements; b) l'élargissement de la flotte aérienne, qui compte 11 avions et 23 hélicoptères de plus, ainsi que l'augmentation des dépenses de carburant et de lubrifiant en raison de l'accroissement du nombre d'heures de vol; c) le développement des installations et des infrastructures, source d'augmentation des dépenses liées aux travaux de construction et d'entretien, à l'achat de bâtiments préfabriqués et de divers autres éléments d'infrastructure, ainsi que des dépenses de carburant et de lubrifiant; et d) l'intensification des activités de déminage.

22. La MINUSMA continuera d'organiser de manière plus rationnelle ses services d'appui. Ayant examiné le tableau d'effectifs approuvé, elle a estimé nécessaire d'adapter les postes aux réalités du terrain. Un examen plus poussé du volume de travail et de la répartition des responsabilités a révélé que plusieurs autres changements étaient nécessaires. Il est proposé de supprimer 4 postes; de créer 25 postes et emplois de temporaire (dont 10 postes de fonctionnaire international, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes de Volontaire des Nations Unies et 10 emplois d'agent fourni par des gouvernements); de transférer de la composante appui à la direction exécutive les neuf postes qui constituent le Centre intégré de formation du personnel des missions; de réaffecter 81 postes et emplois de temporaire à d'autres composantes et sections de la Mission; et de reclasser 15 postes, le Centre intégré de formation du personnel des missions devant être transféré de la Division de l'appui aux missions au Bureau du Chef de cabinet

de la Mission comme le dictent les meilleures pratiques en matière de maintien de la paix.

23. Au titre de son mandat de gestion de l'environnement, la MINUSMA met au point des initiatives qu'elle mettra en route ou poursuivra durant l'exercice 2014/15, en particulier : a) un contrat clefs en main pour la mise en place dans toute la zone de la Mission d'installations de gestion des déchets et de gestion des camps dans le respect de la législation nationale et des normes internationales en matière de protection de l'environnement, ce qui devrait réduire la pollution produite par la Mission et le risque de devoir faire des travaux de dépollution lors de la phase de liquidation; b) l'installation de panneaux solaires dans tous les bureaux régionaux ainsi qu'à la nouvelle base logistique et au nouveau quartier général, ce qui permettra à la Mission de mieux répondre à ses besoins en énergie, de réduire les menaces asymétriques sur les routes d'approvisionnement, de faire des économies et de moins polluer; c) le contrôle à l'aide du système Carlog du temps d'inactivité des véhicules des Nations Unies, qui permettra de réduire la consommation de carburant, les coûts connexes et les émissions; et d) l'optimisation des mouvements de passagers et de fret afin d'utiliser au maximum les capacités de transports aérien et terrestre et d'éviter la sous-utilisation de capacités.

24. Les activités menées par la composante appui de la Mission pour faciliter les élections consisteront principalement dans le soutien logistique, c'est-à-dire le transport des fournitures et matériel pour les élections aux principales capitales régionales dans le nord, le recrutement de vacataires à affecter à titre temporaire dans les préfectures et la location éventuelle de véhicules.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

25. La MINUSMA continuera de coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les autres acteurs compétents des Nations Unies afin d'améliorer l'analyse des données relatives aux questions régionales et transnationales.

26. Le centre de services commun établi à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à Abidjan assure les services administratifs, financiers et de gestion des ressources humaines. Une petite équipe à Bamako assurera la gestion des ressources humaines et la gestion financière, mais le reste du personnel travaillera au côté du personnel de l'ONUCI, l'idée étant de créer un effet de synergie et de tirer parti des moyens placés sous la supervision du personnel de l'Opération, et, par suite, de mettre en commun les connaissances et d'assurer le contrôle de la qualité.

27. Solution mise au point dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le centre de services commun établi à l'ONUCI assure à la MINUSMA des services non sujets aux limites, contraintes et risques inhérents aux conditions austères de déploiement auxquelles elle est soumise, en respectant ses structures de commandement et de contrôle et en garantissant sa satisfaction. Il n'est pas un niveau hiérarchique supplémentaire mais un mécanisme permettant aux missions déployées dans une même région de réunir dans un même lieu leur personnel chargé de fonctions administratives qui n'ont pas à être assurées sur les lieux mêmes des missions, le but étant d'obtenir des économies d'échelle et de gagner en productivité

en réduisant l'ampleur des missions. Un accord de prestation de services entre la MINUSMA et l'ONUCI est en cours d'élaboration. Ce regroupement des ressources au niveau régional permettra de gagner en efficacité et de réduire les coûts car, étant un lieu d'affectation famille autorisée, Abidjan favorise la productivité du fait de l'absence de congé de détente et, par suite, la continuité du service. Ayant évalué les activités d'achat à effectuer au Mali, la MINUSMA propose de transférer son propre service d'achat d'Abidjan au Mali afin de lui permettre de dialoguer et discuter directement avec ses homologues techniques, ce qui facilitera et accélérera la procédure de passation de marchés et permettra de procéder en toute célérité et efficacité en matière d'achat. Comme la Mission en est à la phase de démarrage, la majorité des activités d'achat ont trait à la construction, à la location de locaux et à des biens et services, toutes choses que l'on peut, par définition, obtenir auprès des fournisseurs locaux.

D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées

28. Étant chargé de la situation au Mali sous tous ses aspects, le Représentant spécial du Secrétaire général a pour mission de veiller à la coordination des activités de la MINUSMA, des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et d'y apporter un appui.

29. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) coordonne les activités humanitaires et les activités de développement des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et de la MINUSMA. La Mission fait partie du groupe de coordination des donateurs (la « Troïka », qui comprend aussi la Banque mondiale, la France et l'Allemagne), principal groupe stratégique des partenaires internationaux, les activités des Nations Unies s'ordonnant autour de l'appel humanitaire global révisé, du Cadre conjoint d'appui à la transition pour 2013-2014 et du Plan d'actions prioritaires pour le nord. Aux fins de stabilisation et de relèvement, la MINUSMA et les organismes des Nations Unies élaborent un plan commun d'appui dans le but d'accompagner la consolidation de l'état de droit dans le nord du Mali et le redéploiement de l'administration. L'équipe de direction de la Mission évaluera l'incidence potentielle des opérations militaires menées par les Nations Unies sur les activités humanitaires et aidera à arrêter des stratégies d'atténuation des risques.

30. La MINUSMA continuera d'œuvrer de concert avec divers organismes régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, à faciliter le dialogue avec les autres États Membres de la région et à accompagner ainsi les efforts de réconciliation menés par le Mali et les activités de développement socioéconomique. Elle entend coopérer aussi étroitement avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel afin d'améliorer l'analyse des données intéressant les questions régionales et transnationales.

31. La MINUSMA continuera également de coopérer étroitement sur le plan politique avec l'Union africaine, garante de l'Accord préliminaire et membre du Comité de suivi et d'évaluation. Elle aidera au déploiement des observateurs

spécialistes des droits de l'homme de l'Union africaine et de la CEDEAO dans tout le Mali, en organisant des séances d'information de base et en assurant le soutien logistique comme le transport des observateurs sur le terrain. Afin d'améliorer la coopération et la concertation entre les deux organisations, la MINUSMA propose de renforcer le dialogue et de multiplier les activités communes dans les domaines de la prévention des conflits, de l'instauration et du maintien de la paix, et de tenir tous les deux mois des réunions de travail en vue d'identifier les besoins et les moyens qui permettraient aux deux organisations de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité au Mali.

32. La Mission aidera à créer un réseau de coopération avec la CEDEAO et proposera de tenir périodiquement des réunions de travail avec la CEDEAO pour procéder ensemble à des évaluations et analyses, désigner les interlocuteurs respectifs et échanger systématiquement des informations sur les questions d'intérêt commun pour les deux entités.

33. La Mission coopère avec l'Union européenne pour accompagner les efforts de réconciliation menés par le Mali et les activités de développement socioéconomique, et soutenir la démobilisation et les modalités de sa mise en œuvre tel que stipulé dans l'Accord préliminaire sous la supervision du Comité de suivi et d'évaluation. La Mission et l'Union européenne entreprendront des initiatives selon le principe de partage des coûts, et ce, par l'intermédiaire du Comité. L'Union européenne étant cosignataire des Accords de Ouagadougou, la MINUSMA entend œuvrer étroitement avec elle à renforcer le dialogue sur l'Accord préliminaire et à faciliter la coordination des activités menées dans ce domaine par les autorités nationales et les partenaires internationaux.

34. Dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général en sa qualité d'agent habilité, l'équipe de gestion de la sécurité chargée des questions communes relatives aux services de sécurité et à la gestion de la sécurité regroupe des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité, de la MINUSMA et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies.

35. On trouvera à l'annexe III au présent rapport des informations sur les activités relatives à des projets de fond que la MINUSMA mènera en collaboration avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

36. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a retenu six choix possibles concernant les postes, qui sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

37. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	1	5	4	3	13	4	4	21
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	1	5	4	3	13	4	4	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	2	2	1	5	–	6	11
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	–	2	2	1	5	–	6	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	1	4	5	4	14	37	4	55
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	1	4	5	4	14	37	4	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	2	3	1	6	3	2	11

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe Déontologie et discipline									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	3	2	1	6	1	1	8
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Variation nette	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–
Groupe de la Commission d'enquête									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	2	2	–	4	8	8	–	16
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	2	2	–	4	8	8	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre intégré de formation du personnel des missions									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	–	1	1	–	2	6	1	9
Variation nette	–	–	1	1	–	2	6	1	9
Total									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	3	4	28	27	19	81	64	22	167
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	3	5	28	28	19	83	70	23	176
Variation nette	–	1	–	1	–	2	6	1	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Direction exécutive et administration(résumé)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui, création de 1 poste D-1 et suppression de 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui)

Groupe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : pas d'augmentation nette (création de 1 poste D-1 et suppression de 1 poste P-5)

Tableau 2

Ressources humaines : Groupe Déontologie et discipline

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	D-1	Chef du Groupe Déontologie et discipline	Création	
	-1	P-5	Chef du Groupe Déontologie et discipline	Suppression	

38. Le Groupe Déontologie et discipline a pour mission d'administrer la politique générale concernant la déontologie et la discipline applicable à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, de mener des activités de prévention et de répression des comportements répréhensibles et de prendre des mesures correctives et, en particulier, de garantir le strict respect de la politique de tolérance zéro de l'ONU concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il est censé conseiller la direction de la Mission en matière déontologique et disciplinaire, traiter les dossiers concernant les différentes composantes et se concerter avec ces dernières ainsi qu'avec les services d'enquête; mettre au point et appliquer la stratégie de formation en matière de déontologie et de discipline et aider à arrêter des mesures de prévention; élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'information et de sensibilisation des populations locales et d'évaluation des risques, et mettre au point la stratégie d'aide aux victimes; gérer le système de suivi des comportements répréhensibles, recevoir et constater toutes les allégations de conduite de cette nature et établir des projets de rapports à l'intention de la direction de la Mission.

39. Compte tenu du déploiement croissant de personnel en uniforme et de personnel civil à la MINUSMA et de l'extension de la fonction de tutelle régionale envisagée en matière déontologique et disciplinaire, un poste D-1 doit être créé à Bamako. Assisté d'un chef adjoint (P-5) basé à Abidjan dont le poste sera financé par l'ONUCI, le chef (D-1) est censé superviser un total de 21 administrateurs et membres du personnel d'appui affectés aux Groupes Déontologie et discipline de la MINUSMA (8 postes), l'ONUCI (6 postes) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (6 postes) et comme coordonnateurs au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et au BRSAO.

40. Le Groupe Déontologie et discipline est actuellement basé à Bamako. Chaque opération de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest étant doté d'un groupe déontologie et discipline propre, il est proposé d'instituer une tutelle régionale. Les missions de la région qui réduisent leurs effectifs pourront ainsi continuer de bénéficier d'une tutelle solide tout en économisant des ressources. Faute d'être dotée d'un tel poste, la MINUSMA ne sera pas en mesure de s'acquitter pleinement de sa mission déontologique et disciplinaire, ni de contribuer à l'exercice de la tutelle régionale.

Centre intégré de formation du personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Directeur de l'appui à la mission de la composante appui)

Tableau 3

Ressources humaines : Centre intégré de formation du personnel des missions

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes/emplois de temporaire	+1	P-4	Chef de la formation	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation (Bamako)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation (Tombouctou)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation (Gao)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+2	GN	Assistant à la formation (Bamako)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	GN	Assistant à la formation (Tombouctou)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	GN	Assistant à la formation (Gao)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation (Bamako)	Transfert	De la composante appui au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

41. Le Centre intégré de formation du personnel des missions sera transféré de la composante appui au Bureau du Chef de cabinet comme le dictent les meilleures pratiques dans le domaine du maintien de la paix, ainsi qu'il ressort de l'évaluation des centres menée en octobre 2010 par la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation et des conclusions de l'évaluation mondiale des besoins de formation menée durant l'exercice 2012/13. On verrait ainsi dans la formation un investissement stratégique au service du maintien de la paix et un instrument servant à préparer le personnel militaire, de police et civil de l'ONU à exécuter efficacement des mandats

de plus en plus diversifiés : le centre jouera un rôle central dans la planification, l'organisation et la budgétisation de toutes les activités de formation de la Mission et l'établissement de rapports y relatifs.

Composante 1 : Réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel

42. La MINUSMA fournira un appui pour favoriser : a) la réconciliation politique et la stabilité, le but étant de renforcer les institutions démocratiques; b) un débat sans exclusive et largement représentatif entre les différentes composantes politiques du Mali, comme prescrit par l'Accord préliminaire, en vue de faciliter la signature d'un accord de paix global. Il s'agira principalement pour la Mission : a) de fournir des conseils et de mener un dialogue politique avec les institutions de l'État et les autres acteurs politiques; b) d'user de ses bons offices pour encourager tous les acteurs politiques à ouvrir la voie à la concertation et à la participation. La Mission privilégiera deux objectifs immédiats et interdépendants, à savoir : a) la promotion de la poursuite de la mise en œuvre, par toutes les parties, de l'Accord préliminaire et des engagements connexes, dans le sens de la réconciliation politique au Mali; b) le rétablissement progressif de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance démocratique, ces deux objectifs devant favoriser l'appropriation et la prise en charge du processus par les Maliens.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès vers la réconciliation politique au Mali

1.1.1 Conclusion d'un accord de paix global entre les principales parties au conflit

1.1.2 Poursuite de la libération de détenus dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance (2013/14 : 50 sur 122; 2014/15 : 60 sur 122)

1.1.3 Renforcement de la participation des organisations de la société civile du nord du Mali (y compris des organisations de jeunes et de femmes) aux instances et mécanismes de réconciliation locale, avec des représentants des autorités et de l'État (2013/14 : 30 groupes; 2014/15 : 50 groupes)

1.1.4 Les groupes civils participent au dialogue entre le Gouvernement malien et les groupes armés en vue d'établir un dialogue ouvert à tous (2013/14: 0; 2014/15: 1 dialogue ouvert à tous)

Produits

- Organisation de 6 réunions préparatoires et fourniture d'appui organisationnel et technique en vue de la tenue de 12 réunions du Comité de suivi et d'évaluation pour aider les membres à prendre des décisions sur la mise en œuvre de l'Accord préliminaire et sur les mesures propres à conduire à la conclusion d'un accord de paix
- Fourniture d'appui technique et de conseils à l'occasion de 6 ateliers tenus avec les parties, conjointement ou individuellement, pour décider de l'élaboration du processus de négociation, de son calendrier, de sa structure et des participants et pour mettre en place les structures de négociation convenues; renforcer les capacités méthodologiques et techniques de négociation des parties; et préparer les parties à mener des négociations efficaces au sein des instances officielles

- Poursuite de la mission de bons offices du Représentant spécial auprès des autorités aux fins de l'exécution de mesures de renforcement de la confiance, y compris la libération de détenus
- Fourniture d'appui aux décideurs politiques maliens durant le dialogue, dans le cadre de 4 ateliers et par une assistance technique et des conseils fournis régulièrement et sur demande pour réduire les divergences internes, favoriser le consensus sur les questions de fond et la compréhension de celles-ci, et renforcer leurs capacités en tant qu'acteurs de la paix
- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de consultations mensuelles, au Ministère de la réconciliation et du développement des régions du nord, pour élaborer et appliquer des stratégies de réconciliation; et organisation de trois ateliers avec les commissions parlementaires sur le dialogue et la réconciliation
- Fourniture d'appui organisationnel et logistique à 4 initiatives de paix locales menées par des groupes armés dans le nord du pays, dont une campagne d'information sur l'accord de paix
- Organisation de réunions hebdomadaires et de débats trimestriels collectifs avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile dans les quatre régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'Accord préliminaire et au suivi des recommandations formulées par les Assises du Nord et les États généraux de la décentralisation; présentation de propositions pour consultation entre les parties prenantes et mise en œuvre conjointe par la société civile et les autorités locales
- Organisation de 5 séances de formation à la médiation et au règlement des conflits à l'intention des représentants des autorités locales et de la société civile, et facilitation de 6 conférences et séminaires communs de promotion du dialogue intercommunal et de la réconciliation dans les régions touchées par le conflit
- Fourniture d'appui organisationnel et logistique à l'Université de Bamako pour la tenue d'une conférence sur la réconciliation dans la région réunissant des intellectuels et des étudiants des pays suivants : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad et Tunisie
- Mise en œuvre de 5 projets logistiques et de sensibilisation à titre d'appui à l'organisation, par les autorités maliennes, d'activités culturelles et traditionnelles dans les régions touchées par le conflit, y compris de festivals interculturels et de projets de réhabilitation appuyés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et réalisations escomptées si les parties s'entendent sur une stratégie de dialogue et de réconciliation nationale et la mettent en œuvre.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance démocratique

1.2.1 Augmentation du nombre de cercles dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit dans lesquels les autorités locales consultent régulièrement les groupes de la société civile concernant leurs mécanismes de prise de décisions (2013/14 : 4 sur 17; 2014/15 : 8)

1.2.2 Adoption par le Parlement d'une nouvelle loi électorale (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

1.2.3 Établissement d'une Commission électorale nationale indépendante réunissant les trois organes d'administration des élections (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

1.2.4 Adoption d'une stratégie d'éducation civique nationale pour créer un corps électoral informé et engagé (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

1.2.5 Organisation d'élections libres, équitables et non contestées (2013/14 : 2; 2014/15 : 2)

Produits

- Tenue de débats mensuels avec des organisations de la société civile (y compris des organisations de femmes et de jeunes), au niveau national et dans les quatre régions du nord du pays, y compris avec des représentants des autorités locales et des notables locaux, le but étant de promouvoir la participation à la politique et à la prise de décisions et la gouvernance locale conjointe, et d'associer ces groupes aux mécanismes de prise de décisions des autorités locales
- Organisation de trois ateliers thématiques de formation sur le renforcement des capacités administratives et de gouvernance à l'intention de nouvelles élues
- Fourniture de conseils, dans le cadre d'ateliers trimestriels, aux représentants des administrations locales dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, en matière de politiques et de pratiques de bonne gouvernance, le but étant de favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local
- Organisation, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, et en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Ministère malien des affaires féminines, d'une campagne publique nationale faisant intervenir les médias, les instances publiques et les établissements d'enseignement, le but étant de faire mieux connaître le rôle que jouent les femmes dans la politique et les services publics
- Organisation de 5 séminaires et de 15 formations dans le but de donner à l'organe d'administration des élections de la nouvelle commission électorale nationale indépendante les moyens de sa mission d'organisation d'élections
- Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire des lois et de cinq ateliers avec la Commission, les partis politiques et les organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes), pour examiner les solutions aux principales lacunes de la législation électorale et la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales
- Fourniture de conseils techniques à la commission électorale nationale indépendante à l'occasion de réunions mensuelles sur le développement et la mise en œuvre de sa stratégie civique et électorale; installation de la cour constitutionnelle, actualisation de la carte électorale et de la liste électorale biométrique; amélioration de la cartographie des bureaux de vote, dépouillement des résultats et gestion du contentieux électoral
- Organisation de trois formations à l'intention d'organes de presse et de journalistes, le but étant de les préparer à informer le public des principales lois électorales et des mécanismes de règlement des conflits
- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement, à l'occasion de réunions mensuelles et de recommandations de politique générale, en matière d'exécution de programmes d'éducation civique, le but étant d'améliorer la participation électorale à tous les niveaux et d'amener l'électorat bien informé à participer aux élections ainsi qu'au dialogue et aux débats sur la gouvernance démocratique
- Fourniture de conseils techniques et d'appui logistique et de coordination de la sécurité au Gouvernement pour la tenue d'élections municipales notamment, et d'appui aux groupes de suivi électoral de la société civile

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées si les parties demeurent résolues à mettre en œuvre l'accord préliminaire.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 1, réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Division des affaires politiques									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	2	5	8	4	19	10	9	38
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	2	5	8	4	19	10	9	38
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires électorales									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	1	4	3	1	9	3	5	17
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	1	4	3	1	9	3	5	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2013/14	–	3	9	11	5	28	13	14	55
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014/15	–	3	9	11	5	28	13	14	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali

43. La MINUSMA continuera d'aider les autorités maliennes à sécuriser les principales agglomérations du nord du Mali en appuyant les actions qu'elles mènent pour écarter les menaces et au besoin en prenant activement des dispositions pour y empêcher le retour d'éléments armés. La Mission continuera d'appuyer la réduction des tensions, le règlement des plaintes pour violation du cessez-le-feu et les progrès du processus de démobilisation et de ses modalités d'application dans le cadre du Comité technique mixte de sécurité. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSMA augmentera le nombre de cantonnements et de mécanismes de démobilisation correspondants, conformément à l'Accord préliminaire et au déroulement des négociations entre les parties. Elle continuera de s'employer à renforcer les organismes du secteur de la sécurité et la coordination à cette fin entre les autorités nationales et les partenaires internationaux, en particulier en ce qui concerne les autorités de police et les mécanismes de justice formelle. En parallèle, elle mènera des initiatives locales pour aider les autorités nationales à revenir au nord et à y exercer la bonne gouvernance, tout en contribuant à la résolution de conflits par la médiation et à la réduction des tensions, et favorisera la participation des populations et leur collaboration avec les autorités locales afin de réinstaurer un climat stable renforçant le processus politique.

2.1 Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali.

2.1.1 Diminution du nombre d'actes de violence de groupes armés dans les 7 grandes agglomérations du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal, Menaka, Tessalit, Dyabali et Douentza) (2013/14 : 15; 2014/15 : 10)

2.1.2 Reprise des fonctions de sécurité par les forces armées maliennes dans un nombre croissant d'endroits du nord (2013/14 : 7; 2014/15 : 11)

2.1.3 Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique mixte de sécurité afin de régler les cas de violation du cessez-le-feu et autres griefs entre les parties au processus de paix (2013/14 : 20; 2014/15 : 25)

Produits

- Participation et recommandations de fond à 2 réunions multilatérales avec les États voisins pour renforcer la coopération régionale et développer des mécanismes conjoints afin de résoudre les problèmes de sécurité régionale touchant le nord du Mali
- 24 réunions (2 par mois) de la Commission technique mixte de sécurité, qui permet à toutes les parties de régler leurs différends devant le comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le feu au titre de l'Accord préliminaire
- 520 patrouilles de vérification effectuées par les Équipes mixtes d'observation et vérification à raison d'une patrouille hebdomadaire pour 10 équipes pendant 52 semaines. Les Équipes mixtes d'observation et vérification sont des équipes de surveillance et de vérification conjointes MINUSMA-Serval-Forces maliennes de défense et de sécurité-MNLA chargées de vérifier le respect du cessez-le-feu dans les principaux lieux présentant un risque d'affrontements
- 11 680 patrouilles à pied dans les sept grandes agglomérations (1 patrouille par compagnie et par jour pour 32 compagnies pendant 365 jours)
- 168 patrouilles de moyenne distance (3 jours) et opérations de sécurité effectuées en zone rurale pour appuyer les forces de défense maliennes, soit 2 patrouilles par compagnie pour 7 bataillons pendant 12 mois
- 24 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité des bataillons de réserve pour prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie 10 jours par mois par secteur)
- 600 patrouilles d'une unité fluviale sur le fleuve Niger (2 patrouilles fluviales par jour pendant 300 jours) pour appuyer les forces de défense maliennes
- 1 440 missions d'hélicoptères armés, soit 20 sorties par mois pendant 12 mois pour 6 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes
- 1 080 missions d'hélicoptères de transport, soit 15 sorties par mois pendant 12 mois pour 6 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes
- 240 missions d'avions de reconnaissance légers, soit 10 sorties par mois pendant 12 mois pour 2 appareils, pour appuyer les forces de défense maliennes

- 150 missions effectuées par un drone à long rayon d'action, soit 30 sorties par mois pendant 5 mois, pour appuyer les forces de défense maliennes
- 720 missions effectuées par deux avions de transport tactique, à raison de 30 sorties par mois pendant 12 mois, pour appuyer les forces de défense maliennes
- 104 patrouilles de vérification des routes effectuées par les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSMA (2 compagnies comprenant une équipe chacune, pendant 52 semaines), pour appuyer les forces de défense maliennes
- 416 missions de neutralisation des engins explosifs improvisés et des munitions non explosées effectuées par les équipes de neutralisation des explosifs et munitions (2 compagnies comprenant chacune 4 équipes, pendant 52 semaines), pour appuyer les forces de défense maliennes
- 14 semaines de formation et de mentorat périodique pour 12 agents du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure, pour créer une capacité de neutralisation des engins explosifs improvisés
- Remise en état de 7 zones de stockage d'armes et de munitions pour les Forces de défense et de sécurité maliennes

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si : a) les hostilités ne reprennent pas entre les forces nationales de sécurité maliennes et les acteurs armés non étatiques, notamment le MNLA et le HCUA; b) les dispositions de sécurité décidées d'un commun accord au sein du Comité technique mixte de sécurité sont mises en œuvre; et c) les forces nationales de sécurité maliennes empêchent ou répriment les attaques d'extrémistes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Démobilisation et réintégration des groupes armés	<p>2.2.1 L'accord de paix global entre les parties comprend des dispositions spécifiques de désarmement, démobilisation et réintégration (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)</p> <p>2.2.2 La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration adopte et lance une politique et un programme nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)</p> <p>2.2.3 Augmentation du nombre de vérifications et d'enregistrements d'éléments de groupes armés (2013/14 : 1 847; 2014/15 : 5 000)</p> <p>2.2.4 Augmentation du nombre de désarmements et de démobilisations d'éléments de groupes armés (2013/14 : 1 847; 2014/15 : 5 000)</p> <p>2.2.5 Augmentation du nombre d'ex-éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés bénéficiant de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2013/14 : 1 000; 2014/15 : 4 000)</p>
---	--

Produits

- Construction ou remise en état de 5 cantonnements supplémentaires avec appui logistique et services
- Vérification et enregistrement dans les bases de données prévues à cet effet de tous les éléments armés présents dans les cantonnements
- Mise en place d'installations sûres de stockage des armes et munitions dans les cantonnements, et stockage, sécurisation et enregistrement dans la base de données prévue à cet effet de toutes les armes et munitions
- 12 réunions mensuelles de coordination et 3 ateliers de renforcement des capacités pour fournir des conseils et un appui technique aux autorités maliennes afin de rendre pleinement opérationnelle la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et concevoir et mettre en place une politique et un programme nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration
- 24 réunions avec les parties afin de fournir des conseils et un appui technique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre d'un accord de paix global
- Mise en œuvre de 15 projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique pour quelque 4 000 ex-éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés, pour contribuer aux efforts de sécurisation, de stabilisation et de restauration de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, dont 8 ateliers destinés aux populations locales dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'ex-éléments de groupes armés dans leurs communautés, menée notamment par des radios mobiles
- Sensibilisation et conseils techniques aux institutions nationales et organisations de la société civile afin de permettre l'identification et la libération d'enfants soldats en coordination avec l'UNICEF
- 5 visites de sensibilisation dans les 5 principaux camps de réfugiés des pays voisins et contacts avec les autorités locales chargées des réfugiés et des combattants infiltrés, pour préparer un éventuel rapatriement de combattants
- 8 visites de 8 cantonnements, pour sensibiliser les membres de groupes armés en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits durant le processus de désarmement, démobilisation et réintégration
- 16 visites de 8 cantonnements (2 dans chacun) pour vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés et sensibiliser à cette libération
- 8 réunions – 2 dans chacune des 4 régions du nord – avec les organisations de la société civile et les responsables locaux, pour appuyer la réintégration d'enfants ayant quitté des groupes armés en dehors du processus de désarmement, démobilisation et réintégration

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si : a) les parties respectent leurs engagements respectifs envers le processus initial de désarmement et démobilisation au titre de l'Accord préliminaire; b) des ressources suffisantes sont disponibles pour appuyer le processus de démobilisation d'éléments armés supplémentaires si nécessaire; et c) des partenaires et des ressources sont disponibles pour mettre en œuvre des programmes de réintégration de longue durée pour les ex-combattants.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali

2.3.1 Les 17 préfets et 120 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent tous leurs cercles et arrondissements.

2.3.2 Rétablissement au niveau régional des services publics fondamentaux permettant la reprise des fonctions de l'État (santé, enseignement, agriculture, sécurité, eau, justice, emploi-formation) (2013/14 : 3; 2014/15 : 4 régions ont rétabli les 7 services publics)

2.3.3 Augmentation du nombre de policiers dans les zones du nord touchées par le conflit (2013/14 : 1 931; 2014/15 : 2 300)

2.3.4 Augmentation du nombre de tribunaux fonctionnant (ouverts, personnel présent, affaires traitées) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 4; 2014/15 : 8)

2.3.5 Augmentation du nombre de prisons fonctionnant (ouvertes, personnel et détenus présents) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 3; 2014/15 : 6)

2.3.6 Adoption par le Gouvernement d'une politique nationale de réforme du secteur de la sécurité et d'instruments de contrôle civil en vue de la responsabilisation des institutions de sécurité et du respect des droits de l'homme (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1)

Produits

- Appui technique et logistique pour faciliter le retour et la reprise des services techniques de l'État dans les régions du nord
- Mise en œuvre de 45 projets à effet rapide pour établir la confiance et appuyer les relations entre l'ONU et la population locale : remise en état et équipement de bâtiments publics et amélioration de services publics de base (en premier lieu l'électricité, l'eau et le carburant) au bénéfice des populations touchées par le conflit
- Conseils techniques fournis lors de réunions mensuelles avec le Ministère de la sécurité afin d'élaborer des plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et des programmes de formation pour améliorer la capacité de la police et d'autres services de maintien de l'ordre à maintenir l'état de droit, et concernant les questions touchant l'état de droit dans le nord du Mali, notamment la criminalité transnationale organisée et le traçage des armes
- Assistance technique au Gouvernement, pour concevoir et mettre en œuvre 4 projets d'amélioration des installations de la police et des institutions de maintien de l'ordre dans le nord
- Conseils quotidiens à la police malienne et renforcement de ses capacités : implantation de bureaux de la Police des Nations Unies dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, notamment aux 2 écoles de police
- Formation de 4 000 agents des forces de sécurité maliennes aux sujets suivants : techniques de police, action antiémeutes, techniques d'enquête et droits de l'homme, notamment questions liées à la différence de sexe, protection des enfants, violences sexuelles liées aux conflits et autres sujets mentionnés dans l'évaluation des besoins 2013-2014
- 245 000 heures-homme de patrouille conjointe Nations Unies-police malienne (2 patrouilles par unité de police constituée x 7 unités x 10 hommes x 7 heures x 250 jours)
- 5 700 heures-homme d'appui opérationnel à l'action antiémeutes fournies à la police malienne par les unités de police constituées, notamment au cours d'exercices de formation communs

- 52 500 heures-homme de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 heures par patrouille x 5 hommes x 7 unités x 250 jours) dans les zones instables, pour appuyer la police malienne et les services de maintien de l'ordre maliens
- Appui logistique et appui à la coordination de la sécurité, sous la forme de transport, d'aide à la remise en état de l'infrastructure et de fourniture de matériel, fournis au Ministère de la justice pour le redéploiement de 20 agents du système judiciaire et 50 agents du système pénitentiaire à Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise (Douentza, Youwaru et Tenenku)
- 20 séances de consultation pour les juges, procureurs et autres agents du système judiciaire, sur l'administration et la gestion des tribunaux, la tenue des dossiers et des registres, la déontologie judiciaire, la sécurité judiciaire, la justice militaire, les techniques d'enquête, la procédure pénale et les normes internationales en matière de droits de l'homme et de justice pénale
- 5 stages de formation de formateurs pour 100 juges, procureurs et autres agents du système judiciaire en tout, à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako, sur l'administration et la gestion des tribunaux, la tenue des dossiers et des registres, la déontologie judiciaire, la sécurité judiciaire, la justice militaire, les techniques d'enquête, la procédure pénale et les normes et règles internationales en matière de droits de l'homme et de justice pénale
- Appui consultatif, logistique et administratif au Ministère de la justice pour l'organisation de 10 audiences foraines dans des zones non sûres ou difficiles d'accès des régions de Gao, Tombouctou ou Kidal, concernant des cas de violations graves des droits de l'homme ou de détention arbitraire prolongée
- Assistance logistique et administrative ou facilitation d'une assistance financière ou matérielle bilatérale au Ministère de la justice pour la remise en état ou la construction de 4 tribunaux et de 3 établissements pénitentiaires à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou
- Appui consultatif et logistique à 10 enquêtes criminelles ou poursuites concernant des infractions graves de la justice militaire dans les zones touchées par le conflit armé, fourni au moyen des cellules d'appui aux poursuites judiciaires
- 5 stages de formation (de formateurs) pour 100 agents du système pénitentiaire en tout, à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako, sur les opérations pénitentiaires de base, les normes internationales de traitement des prisonniers, l'administration et la gestion des prisons, la sûreté et la sécurité
- Appui logistique au Service d'inspection des prisons du Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne les questions de protection des jeunes et des femmes, à Gao, Tombouctou et Mopti, lors de ses 24 inspections (4 visites dans 6 prisons)
- Appui logistique à 20 visites d'inspection du Service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice à Gao, Tombouctou et Mopti, pour évaluer le respect des politiques et règles d'administration et de gestion des tribunaux et bureaux du ministère public
- Conseils et appui techniques fournis lors de réunions bimensuelles au Comité parlementaire de réforme du secteur de la sécurité en vue de l'élaboration de la politique en la matière, conseils spécialisés sur des questions spécifiques soulevées par le Comité, atelier d'experts sur les bonnes pratiques et enseignements tirés d'autres processus de réforme du secteur de la sécurité, 2 programmes de formation sur la réforme du secteur de la sécurité pour les membres du Comité
- Conseils techniques fournis lors de réunions mensuelles au Comité parlementaire de réforme du secteur de la sécurité en vue d'établir un programme de renforcement des capacités de contrôle parlementaire, en consultation avec le corps législatif malien, avec deux stages de formation au renforcement des capacités de contrôle du secteur de la sécurité pour les experts et conseillers parlementaires maliens

- Réunions mensuelles de coordination avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux du secteur de la sécurité pour déceler les chevauchements et lacunes et appuyer la réforme du secteur de la sécurité, défendre la nécessité d'une assistance adéquate pour le secteur de la sécurité et assurer la coordination entre partenaires concernant l'allocation des ressources
- Conseils et appui fournis lors de réunions ponctuelles et mensuelles à un comité opérationnel conjoint du Gouvernement malien et des Forces de défense et de sécurité maliennes pour renforcer les capacités et compétences en vue de lutter contre la prolifération des armes légères, appui technique et matériel aux activités de contrôle des frontières et des armes
- Assistance technique, notamment conseils spécialisés et échange de bonnes pratiques, fournie au Gouvernement malien pour créer et gérer une base de données des armes et munitions afin de suivre les tendances concernant les armes légères, développer des possibilités de programmation sur la base d'éléments concrets et établir des liens avec INTERPOL, les groupes d'experts régionaux et les équipes de suivi de l'application des sanctions et de l'embargo et d'autres initiatives régionales de lutte contre la prolifération des armes et le renforcement des frontières
- 20 réunions avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration : appui consultatif et technique pour l'enregistrement des armes dans les cantonnements, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les programmes et processus de réduction de la violence de proximité et les obligations en matière de déminage et d'armes légères.
- Assistance technique à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en ce qui concerne le respect de la Convention sur certaines armes classiques de 1980 : appui pour la présentation de rapports sur l'application, élaboration de normes nationales et mise en place de mécanismes de suivi
- Un rapport de pays sur l'application des indicateurs d'état de droit des Nations Unies

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si les parties restent fermement déterminées à appliquer : a) l'Accord préliminaire; et b) les arrangements connexes dans le cadre des comités techniques et de suivi.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2, Stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Personnel militaire</i>	
Effectif approuvé 2013/14	11 200
Effectif proposé 2014/15	11 200
Variation nette	–
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2013/14	320
Effectif proposé 2014/15	320
Variation nette	–
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2013/14	1 120
Effectif proposé 2014/15	1 120
Variation nette	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		recruté sur le plan national ^a	des Nations Unies	
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2013/14	1	1	–	–	1	3	48	–	51
Postes proposés 2014/15	1	1	–	–	1	3	20	–	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(28)	–	(28)
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2013/14	–	2	7	1	1	11	47	–	58
Postes proposés 2014/15	–	2	7	1	1	11	14	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(33)	–	(33)
Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2014/15	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2013/14	–	1	8	9	2	20	7	2	29
Postes proposés 2014/15	–	–	8	9	2	19	15	5	39
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	8	3	10
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	13	1	21	41	5	67
Postes proposés 2014/15	–	1	6	13	1	21	41	5	67
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2013/14	1	5	21	23	5	55	143	7	205
Postes proposés 2014/15	1	5	21	23	5	55	90	10	155
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(53)	3	(50)
Total (I à IV)									
Effectif approuvé 2013/14	1	5	21	23	5	55	143	7	12 845
Effectif proposé 2014/15	1	5	21	23	5	55	90	10	12 795
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(53)	3	(50)

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux nationaux.

Stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali (résumé)

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (reclassement de 1 poste P-5 à la classe D-1)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 53 postes (réaffectation de 28 postes du Bureau du commandant de la Force à la composante appui, réaffectation de 33 postes d'agent des services généraux du Bureau du chef de la police : 8 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et 25 au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 3 postes (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 28 postes (réaffectation de 28 postes d'agent des services généraux à la Division de l'appui à la mission)

Tableau 6

Ressources humaines : Bureau du commandant de la force

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes/emplois de temporaire	-3	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section de la sécurité et de la sûreté
	-13	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section du génie
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section des services médicaux
	-6	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section des approvisionnements
	-4	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section du contrôle des mouvements
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

44. Dans sa résolution [2100 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUSMA comprendrait jusqu'à 11 200 militaires, y compris des bataillons de réserve. La composante militaire est dirigée par le commandant de la Force (Sous-Secrétaire général), qui relève directement du Représentant spécial. Le commandant de la Force continuera de superviser les opérations militaires de la Mission conformément au mandat arrêté et d'aider le Représentant spécial en présidant la Commission technique mixte de sécurité, qui constitue l'espace de dialogue entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et les chefs militaires du MNLA et du HCUA. Le commandant de la Force est secondé par un commandant adjoint (D-2) et un assistant administratif (agent du Service mobile). En outre, 48 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fournissent un appui dans les échanges en langues locales avec les populations locales afin de faciliter les opérations des contingents durant l'exercice 2013/14.

45. Conformément à l'instruction administrative [ST/AI/2013/4](#) sur les consultants et vacataires et suivant les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres missions de maintien de la paix, il a été jugé préférable de confier les services d'interprétation et de traduction à des vacataires, compte tenu des spécificités de la

fonction et du risque d'exposition à des situations psychologiquement éprouvantes, dès lors que cette solution permet de répondre au besoin urgent mais temporaire d'agents multilingues. La rationalité économique en est accrue, puisque seuls sont payés les jours effectifs de services de traduction. Le nombre d'assistants multilingues au Bureau du commandant de la Force a donc été ramené à 14; cette diminution sera compensée par des crédits supplémentaires destinés aux services d'interprétation et de traduction pour l'exercice 2014/15.

46. L'examen du tableau d'effectifs de la Mission fait ressortir la nécessité de créer 28 postes supplémentaires d'agents des services généraux recrutés sur le plan national : un chauffeur pour le responsable des ressources et des systèmes de gestion à la Division d'appui à la Mission, 1 infirmier, 6 assistants carburants, 13 assistants génie et 4 assistants au contrôle des mouvements à Mopti et Tessalit, 3 assistants sécurité incendie à Mopti, Kidal et Gao. Il est donc proposé de réaffecter 28 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour répondre aux besoins de l'appui à la Mission, ce qui améliorera la productivité des spécialistes de la logistique, tout en garantissant un appui général à l'ensemble du personnel de la mission en matière de sûreté et de sécurité, d'administration, de logistique et de services médicaux.

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 33 postes (réaffectation de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et à la Division de l'appui à la Mission)

Tableau 7

Ressources humaines : Bureau du chef de la police

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	-8	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Groupe de l'environnement
	-18	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section des transports terrestres
	-3	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section des transports aériens
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Bureaux administratifs régionaux
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Section des systèmes d'information et des télécommunications
	-1	SGN	Assistant multilingue	Réaffectation	Bureau du Directeur de l'appui à la mission

47. Il est proposé de réaffecter 25 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau du chef de la police à la Division de l'appui à la mission et 8 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et d'assurer les services de traduction et d'interprétation en recourant à des vacataires à la demande, ce qui sera plus rationnel d'un point de vue économique.

48. L'examen des effectifs de la Mission fait ressortir la nécessité de créer des postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national à

la Division de l'appui à la mission : 16 chauffeurs, 2 mécaniciens, 3 assistants administratifs, 1 assistant informaticien, 3 assistants aux opérations aériennes et 8 assistants multilingues pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité. Cette réaffectation appuiera les travaux des spécialistes de la logistique et contribuera à une bonne gestion des questions logistiques et administratives tout en garantissant un appui général à l'ensemble du personnel de la mission en matière de secrétariat, d'administration, de logistique et de services médicaux.

Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (reclassement de 1 poste D-1 à la classe D-2)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (réaffectation de 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national provenant du Bureau du chef de la police)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 8

Ressources humaines : Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	D-2	Administrateur général – état de droit et institutions chargées de la sécurité	Reclassement	Depuis la classe D-1
	-1	D-1	Administrateur général – réforme du secteur de la sécurité	Reclassement	À la classe D-2
	+8	SGN	Interprète-sensibilisateur : Mopti (2), Kidal (2), Gao (2), Tombouctou (2)	Réaffectation	Du Bureau du chef de la police
	+1	VNU	Spécialiste désarmement, démobilisation et réintégration (Kidal)	Création	Sans objet
	+1	VNU	Spécialiste désarmement, démobilisation et réintégration (Mopti)	Création	Sans objet
	+1	VNU	Spécialiste désarmement, démobilisation et réintégration (Tombouctou)	Création	Sans objet

49. La résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité prévoit quatre composantes dans le mandat de la MINUSMA. En pratique cependant, afin que la Mission puisse mieux s'acquitter de son mandat, les activités des différentes sections traitant de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité coïncident souvent, appelant une coordination. La création de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui comprend la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires est donc essentielle pour appuyer les activités que le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires) mènent pour mettre en œuvre une approche globale, cohérente et intégrée de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au Mali. La Division, qui rassemble ces composantes et sections découlant du mandat,

permettrait à la MINUSMA de s'acquitter de ses responsabilités dans la région efficacement et de manière coordonnée et à l'Organisation de mieux s'acquitter de son mandat concernant la sécurité, la stabilisation et un relèvement rapide dans le nord du Mali. La Division appuiera l'application des alinéas a) i) à v), b) i) et g) du paragraphe 16 de la résolution 2100 (2013).

50. Il est proposé de reclasser le poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) en poste de directeur de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (D-2). Le Directeur (D-2) fournira des orientations stratégiques générales pour assurer la coordination et la synchronisation des activités touchant la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et les affaires judiciaires et pénitentiaires. Il rendra compte au Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires). Il collaborera avec le Gouvernement, les acteurs de la société civile et leurs partenaires en ce qui concerne le mandat de la Mission et les activités touchant l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité à l'appui des plans et stratégies nationaux. Il veillera également au caractère cohérent et coordonné de l'appui fourni aux institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, gardant à l'esprit la perspective stratégique de la réforme du secteur de la sécurité et la vision formulée par les autorités maliennes. Étant donné le haut degré de priorité que le Gouvernement malien attribue à la réforme du secteur de la sécurité et donc à la réforme judiciaire, cette fonction sera extrêmement importante pour permettre à la Mission de dialoguer avec les autorités à un niveau stratégique, donner suite et proposer une action globale au Gouvernement. Le Directeur sera également chargé de la coordination avec la Police des Nations Unies et le Service de la lutte antimines des Nations Unies, ainsi que de la coordination à l'échelle du système avec le PNUD et les autres départements de l'Organisation et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Mali. Il aidera également le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires) dans ses activités de coordination à l'échelle du secteur avec les partenaires financiers et techniques en application du mandat de la Mission, présidera à l'élaboration d'une position commune et intégrée au sein de la communauté internationale et veillera à la cohérence de l'action internationale pour ce qui est : a) de rétablir la sécurité, l'état de droit et la justice au Mali; b) d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants et de démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense; et c) de la lutte antimines et la gestion des armes et munitions.

51. Avec la création de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et le reclassement du poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) en un poste de directeur de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (D-2), il est proposé que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Section de la réforme du secteur de la sécurité soient dirigées par des administrateurs hors classe (P-5). Dans cette configuration, la Section de la réforme du secteur de la sécurité contribue à l'application par la Mission de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité en fournissant des conseils stratégiques et techniques et en aidant le Gouvernement à : a) reconstruire le secteur de la sécurité, dans les limites de ses capacités et en coordination avec les acteurs pertinents; et b) appuyer la coordination générale des activités que la communauté internationale mène au Mali dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

52. Sous la direction de l'administrateur hors classe (P-5), la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration appuie le processus de cantonnement déjà en cours et aide les autorités maliennes à concevoir et mettre en œuvre des méthodes et programmes de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants, essentiels pour la poursuite des activités de stabilisation de la sécurité.

53. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires (composante 4) s'occupe de l'élaboration de programmes de renforcement de l'état de droit dans le cadre de l'appui des Nations Unies au rétablissement de l'autorité de l'État, prévu dans la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, accompagnant le plan de relèvement durable formulé par le Gouvernement. La Section s'emploie principalement à fournir des conseils techniques pour promouvoir la mise en place d'institutions judiciaires efficaces, indépendantes et crédibles et améliorer l'accès aux services de justice dans le nord du Mali. Elle appuie également, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, l'action que mènent les autorités maliennes de transition pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au Mali.

54. Les Sections de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration interagissent avec la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires pour appuyer globalement les activités nationales et internationales en vue du rétablissement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, dans les limites des capacités de la MINUSMA et en coordination étroite avec les autres partenaires bilatéraux, donateurs et organisations internationales actifs dans ces domaines, dont l'Union européenne.

55. Il est proposé de réaffecter huit postes d'assistant multilingue (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau du chef de la police vers les bureaux régionaux de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à Mopti, Kidal, Gao et Tombouctou. Ces assistants multilingues travailleront à la fois comme interprètes et comme sensibilisateurs dans le cadre de la campagne de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils appuieront le programme de désarmement, démobilisation et réintégration au quartier général et dans les bureaux locaux en participant aux activités de sensibilisation en la matière et en aidant à organiser des ateliers de sensibilisation pour les populations locales. Ils appuieront également les bureaux locaux pour ce qui est de l'interprétation des langues locales. Les interprètes-sensibilisateurs fourniront un appui général à l'administrateur hors classe (P-5) chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et au personnel déployé au quartier général de la Mission et dans les bureaux régionaux. Une bonne transmission de messages de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans les langues des populations locales contribuera à réaliser les produits du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

56. Il est proposé en outre de créer trois nouveaux postes de Volontaires des Nations Unies à Kidal, Mopti et Tombouctou. Les Volontaires seront chargés d'établir des rapports hebdomadaires et mensuels, d'élaborer des campagnes de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, d'examiner les descriptifs de projets concernant la réduction de la violence de proximité et la réinsertion, de suivre et d'évaluer les activités des projets approuvés et de régler les questions administratives et logistiques. Ils appuieront les administrateurs chargés

du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration déployés au quartier général de la MINUSMA et dans les bureaux locaux en général. Ils amélioreront l'efficacité du programme en effectuant des visites sur le terrain, en suivant et en évaluant les activités et les campagnes de sensibilisation et en intervenant en renfort en l'absence des sous-chefs de section.

Composante 3 : droits de l'homme et protection des civils

57. La Mission appuiera les autorités maliennes en prenant des mesures visant à protéger les civils qui se trouvent sous la menace imminente de violences physiques dans le nord du Mali. Dans le cadre de la stratégie de protection des civils, les capacités pluridimensionnelles de la Mission seront mises à profit en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Un groupe de travail sur la protection des civils, composé de représentants de la Mission et des organismes des Nations Unies, a été mis sur pied pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat dans ce domaine en repérant les risques de violences physiques les plus graves, en prenant des mesures pour prévenir ces violences ou les réprimer et en renforçant les moyens dont disposent les autorités locales pour prévenir les menaces de violence physique à l'égard des civils et réagir. La Mission mettra également en place des mécanismes pour réduire les risques auxquels sont exposés les civils et les biens de caractère civil, comme les établissements scolaires, en mettant l'accent sur les interventions de nature vitale, en faisant appel aux compétences de l'équipe de pays des Nations Unies et en coordonnant son action avec les acteurs humanitaires.

58. La Mission s'emploiera à améliorer l'aptitude des acteurs étatiques du pays, en particulier les organes décisionnaires, l'appareil judiciaire, les institutions chargées du maintien de l'ordre et les organismes de sécurité à l'échelle locale et nationale, à assurer la protection des droits de l'homme et à traduire en justice les auteurs de violations, en favorisant la responsabilisation par l'intermédiaire des mécanismes internationaux et nationaux promouvant la réconciliation et la justice, en suivant les violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, en les signalant et en enquêtant à leur sujet. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants (notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits) et d'autres groupes minoritaires, ainsi que les réfugiés et les déplacés retournant dans leurs foyers.

59. La MINUSMA appuiera également la Commission Vérité, justice et réconciliation dans ses efforts pour enquêter sur les graves violations des droits de l'homme commises par le passé et à l'heure actuelle dans le nord du pays, ce qui favorisera la réconciliation des communautés. L'adoption par les parties de mesures de confiance dans le cadre de l'Accord préliminaire sera également encouragée.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Amélioration de la capacité des institutions nationales de protéger les droits de l'homme au Mali conformément aux conventions internationales

3.1.1 La Commission Vérité, justice et réconciliation est opérationnelle et enquête sur les allégations de graves violations des droits de l'homme, notamment à l'égard de femmes et d'enfants (2013/14 : création de la Commission selon les normes et règles internationales en vigueur; 2014/15 : la Commission enquête sur les allégations de graves violations des droits de l'homme

en collectant des éléments de preuve et en s'entretenant avec les victimes, les coupables supposés et les informateurs)

3.1.2 Augmentation du pourcentage de cas de violations des droits de l'homme documentées et portées à l'attention du Gouvernement malien en réponse auxquelles il a pris des mesures (2013/14 : 70 %, 2014/15 : 80 %)

3.1.3 Augmentation du pourcentage de cas de violations des droits de l'homme documentées portées à l'attention des acteurs non étatiques impliqués dans le conflit, en réponse auxquelles ils ont pris des mesures (2013/14 : 50 %, 2014/15 : 60 %)

Produits

- 4 ateliers avec le Ministère de la justice pour établir un projet de loi révisé sur la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris et aux normes internationales; 2 ateliers et fourniture de conseils techniques à la Commission nationale des droits de l'homme sur une base mensuelle sur un projet de loi révisé sur le statut juridique de la Commission conformément aux Principes de Paris; appui logistique à la Commission Vérité, justice et réconciliation et offre de conseils techniques sur une base mensuelle pour qu'elle soit mieux à même d'enquêter sur les allégations de graves violations des droits de l'homme, conformément aux normes internationales des droits de l'homme
- Conduite de missions hebdomadaires de suivi et d'enquête dans 4 bureaux locaux (Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti) et 12 missions spéciales d'enquête (unités mobiles/bureau d'enquête) sur les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment à l'encontre de femmes et d'enfants, et de violences sexuelles liées au conflit
- En collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, 1 session de formation d'une semaine sur le droit pénal international à l'intention de 50 fonctionnaires de haut rang et responsables de la société civile
- Offre de conseils techniques à l'Institut de formation des magistrats, dans le cadre de réunions mensuelles et d'un atelier, afin d'améliorer les compétences des magistrats et des avocats maliens de poursuivre ceux qui se sont rendus coupables de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire; fourniture des ouvrages nécessaires à la bibliothèque de l'Institut de formation des magistrats
- Appui logistique aux autorités judiciaires pour mener des enquêtes médico-légales sur des violations graves des droits de l'homme, et fourniture d'une expertise technique par l'intermédiaire du Netherland Forensic Institute
- Offre de conseils techniques à l'école de gendarmerie dans le cadre de réunions mensuelles et d'un atelier de formation des formateurs sur les programmes des droits de l'homme et 1 session de formation conjointe des gendarmes sur les droits de l'homme dans chacune des 4 régions du nord; 1 atelier à l'intention des hauts responsables militaires maliens sur les droits de l'homme et les dispositifs de commandement et de contrôle, le principe de responsabilité et la justice militaire; 1 atelier à l'intention des groupes armés sur les droits de l'homme et les obligations internationales découlant du droit humanitaire, notamment s'agissant de l'interdiction d'avoir recours à des enfants soldats, et discussions hebdomadaires avec les chefs des groupes armés dans les zones volatiles sur de grandes questions des droits de l'homme, comme les violences sexuelles liées au conflit et les graves violations des droits des enfants
- Offre de conseils techniques et d'une trousse d'outils au personnel des stations de radio locales dans chacun des 12 cercles des 4 régions du nord pour favoriser l'échange d'information, permettre une communication aiguisée et favoriser une compréhension plus large des questions des droits de l'homme dans le cadre des programmes de radio

- Organisation de tables rondes mensuelles avec les autorités judiciaires et le personnel de maintien de l'ordre dans les 4 régions du nord et à Bamako sur les droits de l'homme et le principe de responsabilité
- 96 discussions (2 tous les 12 mois dans les 4 régions) avec les dirigeants locaux dans 12 cercles des 4 régions du nord pour informer le processus de décision local sur les violations des droits de l'homme commises par le passé et les processus de réconciliation, conformément aux normes et règles internationales des droits de l'homme et aux bonnes pratiques
- 17 sessions de formation (1 pour chacun des 17 cercles du nord du pays) pour aider les autorités de l'État et les responsables des collectivités à mettre en place un système d'alerte et d'intervention rapides pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, dans les 4 régions du nord
- 6 réunions avec les parties mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants en temps de conflit armé ([A/67/845-S/2013/245](#)) pour mettre au point et exécuter un plan afin d'obtenir la libération des enfants soldats
- 6 réunions avec les autorités nationales et les groupes armés mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport sur la violence sexuelle liée aux conflits ([A/66/657-S/2012/33](#)) pour leur prodiguer des conseils techniques et évaluer les progrès qu'ils auront accomplis au regard de leur engagement de ne pas avoir recours à la violence sexuelle et de prendre des mesures pour poursuivre ceux de leurs membres qui s'en rendent coupables
- 1 atelier, 3 formations et des réunions mensuelles pour aider les institutions de sécurité maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie) à mettre au point et organiser sur un plan logistique des unités spéciales chargées de prévenir et de réprimer la violence sexuelle
- Un rapport public sur les tendances observées en ce qui concerne les droits de l'homme et 2 rapports thématiques publics assortis de recommandations à l'intention des acteurs concernés (notamment le Gouvernement malien, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales nationales et internationales) pour lutter contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et s'occuper des questions de protection
- Campagne d'information sur la réconciliation nationale, les droits de l'homme et la protection des femmes et des enfants, avec 3 exposés destinés aux médias, 2 programmes de radio, 9 spots de radio, 1 programme vidéo, 6 spots vidéo, 5 000 affiches, 5 000 brochures, 10 000 T-shirts et 5 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako

Facteurs externes : On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties au conflit prennent des mesures pour empêcher les violations des droits de l'homme et engager des poursuites le cas échéant, notamment pour ce qui est de la violence sexuelle liée aux conflits et des droits des enfants; et b) les tensions intercommunautaires s'apaisent.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Accomplissement de progrès dans la protection des civils au Mali

3.2.1 Établissement d'un tableau régulièrement tenu à jour sur les risques et les menaces encourus par la population pour pouvoir parer au plus urgent afin de protéger les civils (2013/14 : sans objet, 2014/15 : 1)

Produits

- Établissement d'un mécanisme de coordination sur les questions de protection des civils réunissant tous les acteurs compétents au sein de la Mission et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire
- Renforcement des liens avec ceux qui s'occupent de la protection des civils à l'échelle nationale et offre d'un appui dans les zones touchées

- Offre de conseils techniques aux autorités locales, au service national de sécurité et aux acteurs compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques

Facteurs externes : On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les institutions nationales assurant la protection des civils sont effectivement redéployées sur l'ensemble du territoire; et b) les tensions intercommunautaires s'apaisent.

Tableau 9

Ressources humaines : composante 3, droits de l'homme et protection des civils

	<i>Personal internacional</i>				<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>					
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	–	2	4
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	–	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2013/14	–	1	8	16	1	26	25	17	68
Postes proposés 2014/15	–	1	8	16	1	26	25	17	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Conseillère pour la protection des femmes									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2013/14	–	1	12	20	1	34	32	23	89
Postes proposés 2014/15	–	1	12	20	1	34	32	23	89
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

60. Après avoir consulté le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (et en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), il a été convenu que les postes de Haute-Conseillère pour la protection des femmes et de son équipe (cinq personnes au total) seraient puisés au sein de la Division des droits de l'homme pour que la Conseillère puisse avoir directement accès à la Mission et pour leur permettre de se concentrer pleinement sur leur mandat connexe.

61. La Haute-Conseillère continuera de faire directement rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux affaires politiques. Le Bureau de la Haute-Conseillère spéciale à la protection des femmes sera intégré au pilier politique du programme, afin d'insister sur le caractère politique de ses activités, de coordonner au mieux les efforts avec les composantes Droits de l'homme et Égalité des sexes et également de renforcer la liaison entre les piliers politiques et humanitaires, ce qui facilitera l'exécution des mandats de manière coordonnée avec les responsables des composantes droits de l'homme et Égalité des sexes.

Composante 4 : stabilisation et relèvement dans le nord du Mali

62. Les efforts de stabilisation et de relèvement se poursuivront pour favoriser les synergies avec les autres sections et composantes de la MINUSMA, encourager le dialogue et la restauration des structures et services de l'État, ainsi que pour permettre des interventions socioéconomiques judicieusement ciblées qui génèrent des possibilités d'emploi et des sources de revenu pour les groupes les plus touchés et les plus vulnérables dans le nord du Mali. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide continuera de montrer la voie et de défendre l'articulation de politiques informées et d'évaluations des fragilités à l'appui du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et des projets de relèvement et de développement, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de la société civile. Il gèrera et appuiera le programme de la Mission concernant les projets à effet rapide pour donner confiance dans les processus de paix et de réconciliation et dans la Mission et son mandat à l'échelle de la communauté en fournissant une aide immédiate et concrète aux communautés les plus touchées par le conflit. Il continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de coordonner et de faciliter l'application des activités de relèvement dans les zones les plus vulnérables du pays conformément aux stratégies à l'échelle de la Mission et aux priorités gouvernementales définies dans le Programme d'action gouvernemental pour 2013-2018. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide continuera de faciliter la mobilisation des ressources, notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, afin de collecter 20 millions de dollars en contributions volontaires à l'appui des interventions prioritaires en matière de stabilisation et de relèvement, ainsi qu'au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres sources, selon que de besoin. La liberté de circulation, la restauration des terres touchées et les efforts de relèvement seront facilités par des mesures pour atténuer et réduire la menace des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays

4.1.1 90 % des services sociaux de base ont retrouvé le niveau qui était le leur avant le conflit et sont dispensés de manière fiable à la population par les autorités locales (enseignement primaire et secondaire; soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) (2013/14 : pas de données disponibles; 2014/15 : 90 %)

4.1.2 Adoption d'un cadre commun de suivi et d'évaluation par les partenaires en charge de l'exécution des programmes de relèvement et de stabilisation à l'échelle locale (2013/14 : aucun; 2014/15 : 1)

4.1.3 Accord entre le Gouvernement malien et les partenaires internationaux en ce qui concerne l'harmonisation et la cohérence de l'aide grâce aux bons offices de la Troïka et à ses conseils stratégiques (2013/14 : aucun; 2014/15 : 1)

Produits

- Exécution par les partenaires locaux de 10 projets à effet rapide en ce qui concerne les moyens de subsistance, les sources de revenus et la formation professionnelle des victimes du conflit et de la plupart des groupes vulnérables dans le nord du Mali
- Réunions hebdomadaires avec les autorités locales pour faciliter l'identification des besoins et la coordination d'une initiative de protection sociale dans chacune des 4 régions du nord touchées par le conflit pour favoriser la résilience des communautés et leur développement
- 4 ateliers et réunions hebdomadaires avec les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs pour offrir de bons offices et des conseils stratégiques sur la coordination et la gestion des engagements des donateurs à l'appui des priorités nationales en vue d'un relèvement durable
- Réunions bimensuelles pour donner des conseils techniques aux autorités nationales afin qu'elles puissent atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés du point de vue de l'environnement dans le plan d'action gouvernemental pour 2013-2018, en faisant le lien avec les opérations de la MINUSMA
- Consultations régulières avec le Gouvernement afin de répertorier conjointement les besoins aux fins du relèvement et du développement dans chacune des régions du nord, d'identifier les priorités de développement du Gouvernement et de formuler des plans de relèvement régional afin de définir les modalités d'exécution des priorités en matière de relèvement et de développement au moyen des ressources locales, nationales et internationales
- Réunions hebdomadaires et offre d'orientations et de conseils aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement, afin de faire face aux priorités en matière d'assistance

- Offre de conseils techniques et d'un appui au Gouvernement malien pour qu'il puisse mettre au point son plan de décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord et élargir les responsabilités en matière de gouvernance au niveau régional, notamment par la fourniture directe d'une expertise à l'appui du processus de décentralisation (par exemple avec le PNUD, budget et gestion des ressources; avec l'UNICEF, éducation); et 1 atelier sur les meilleures pratiques/enseignements tirés de l'expérience à l'intention des autorités nationales et régionales avec des experts de la décentralisation d'autres pays
- Mise en œuvre de 150 projets de neutralisation d'explosifs dans les zones contaminées des régions touchées du nord du Mali et formation aux risques posés par les conflits pour 25 000 personnes des communes touchées, en coopération avec les partenaires de l'action antimines
- 20 missions d'enquête à l'appui des autorités nationales pour déterminer dans des conditions de sécurité et sans danger le niveau de contamination aux mines terrestres dans le nord du Mali
- En coopération avec les partenaires de l'action antimines, mise en œuvre d'initiatives de réduction de la violence armée dans le cadre du retrait et de la destruction des armes/munitions des régions touchées dans le nord du Mali

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les ressources nécessaires aux activités de secours et de relèvement sont disponibles; et b) les partenaires de l'aide humanitaire et du développement ont accès aux populations vulnérables.

Tableau 10

Ressources humaines : composante 4, stabilisation et relèvement dans le nord du Mali

<i>Catégorie</i>							<i>Total</i>		
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>									
Effectif approuvé 2013/14							–		
Effectif proposé 2014/15							10		
Variation nette							10		
<i>II. Personnel civil</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>									
<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide									
Postes approuvés 2013/14	–	1	10	1	2	14	15	3	32
Postes proposés 2014/15	–	1	10	1	2	14	15	3	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2013/14	–	1	7	7	1	16	12	8	36
Postes proposés 2014/15	–	1	8	7	1	17	12	8	37
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
Total (I-II)									
Postes approuvés 2013/14	–	2	17	8	3	30	27	11	78
Postes proposés 2014/15	–	2	18	8	3	31	27	11	89
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (reclassement de 1 poste P-4 à P-5, création de 1 poste P-4)

Personnel fourni par des gouvernements : augmentation de 10 postes (création de 10 nouveaux postes de membre du personnel fourni par des gouvernements)

Tableau 11

Ressources humaines : Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-5	Spécialiste principal des questions pénitentiaires	Reclassement	Depuis P-4
	-1	P-4	Spécialiste des questions pénitentiaires	Reclassement	À P-5
	+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (justice militaire)	Création	
	+5	PG	Spécialistes des questions pénitentiaires	Création	
	+5	PG	Spécialistes de la justice	Création	

Abréviation : PG = personnel fourni par des gouvernements.

63. Suite à la création de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité décrite sous la composante 2, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires sera placée sous la responsabilité du Directeur de la Division (D-2), tout en étant maintenue au sein de la composante 4 du cadre de budgétisation axé sur les résultats, dont relève directement son mandat.

64. La MINUSMA doit adopter une approche holistique et cohérente en ce qui concerne le secteur de la justice au Mali dans le cadre de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, et elle doit aussi promouvoir une approche intégrée des mesures prises pour favoriser le règne de l'état de droit. Il est donc essentiel qu'elle fournisse au Bureau du Procureur militaire des conseils techniques et un soutien en vue de la réforme de la justice militaire, de sorte que les membres du personnel militaire qui ont commis des crimes soient poursuivis. Elle doit aussi conseiller le Gouvernement malien pour que le système de justice militaire vienne compléter le système de justice civile et pour qu'il soit conforme aux normes et règles internationales en vigueur en ce qui concerne la justice pénale et les droits de

l'homme. Par ailleurs, le Ministère de la défense s'est d'ores et déjà rapproché de manière informelle de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA au sujet du projet de réforme du Code de justice militaire, en manifestant notamment sa volonté d'obtenir des conseils d'experts dans le cadre de l'établissement des textes voulus. Il est donc essentiel que la Mission dispose d'experts dans le domaine de la justice militaire.

65. Il est également indispensable au bon fonctionnement du système de justice pénale que la MINUSMA adopte une approche globale et cohérente en vue du rétablissement et du développement du système pénitentiaire malien. À cet égard, la MINUSMA doit offrir un soutien et des conseils techniques en vue de l'élaboration de cadres réglementaires et de plans stratégiques précisant les aspects législatifs, opérationnels, administratifs et financiers du système pénitentiaire et qu'elle propose des moyens efficaces de remédier à la surpopulation carcérale ainsi que de s'occuper d'autres aspects de la gestion et de l'administration carcérales.

66. Compte tenu de ce qui précède, il est impératif que la MINUSMA reclasse de P-4 à P-5 le poste de spécialiste des questions pénitentiaires, dont le titulaire sera chargé de conseiller les responsables de la Mission, aux côtés du Directeur de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (D-2), sur les stratégies de la Mission en ce qui concerne le renforcement et le développement de tous les aspects du système pénitentiaire, et notamment la reprise des opérations dans les principaux établissements pénitentiaires, la réhabilitation des installations carcérales et le renforcement de la sécurité dans les prisons, la planification des mesures à prendre en cas de problèmes de sécurité dans les prisons, l'application des normes internationales en vigueur, l'examen et le développement de la législation pertinente, la gestion des détenus et du personnel et l'établissement de relations productives entre la police et l'appareil judiciaire. Le spécialiste principal des questions pénitentiaires (P-5) fournira des conseils stratégiques et une assistance technique en vue de la réforme et de la réorganisation du système carcéral à l'échelle centrale à Bamako. Il engagera ses homologues à l'échelle nationale à développer le système pénitentiaire selon les priorités nationales et dans le respect des normes et meilleures pratiques internationales et conseillera les responsables de la Mission, par l'intermédiaire du Directeur de la Division, pour ce qui est des efforts d'information qui s'imposent sur le plan politique. Principal agent de liaison de la Mission sur les questions pénitentiaires, il dirigera l'unité de la Section en charge des questions pénitentiaires et facilitera la coordination des différentes activités d'assistance de la part de la communauté internationale en faveur du Mali. Il donnera des conseils avisés sur l'approche intégrée adoptée par les Nations Unies pour appuyer, développer et appliquer des programmes conjoints dans le domaine pénitentiaire avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD, conformément au dispositif de coordination mondiale. Avec l'accord du Gouvernement malien, le titulaire du poste pourrait être installé au sein de la Direction nationale de l'administration pénitentiaire ou dans les bureaux du PNUD, conformément aux arrangements de partage des locaux prévus par la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

67. Il n'a pas été prévu au départ de poste spécialisé dans le domaine de la justice militaire dans les effectifs de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires. C'est la raison pour laquelle il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-4), et en particulier de la justice militaire, pour le bureau de Bamako, en coordination avec d'autres bureaux régionaux.

68. Le Spécialiste des affaires judiciaires (justice militaire) (P-4) appuiera les efforts déployés à l'échelle nationale pour réformer le Code de justice militaire, développer une stratégie à l'appui de la MINUSMA pour renforcer la capacité du système de justice militaire malien de poursuivre les membres du personnel militaire qui se sont rendus coupables de crimes graves et poser des jalons en vue de sa mise en œuvre, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux sur les plans technique et financier. Comme il s'agit d'un domaine extrêmement spécialisé, il est essentiel que la MINUSMA soit dotée d'experts de la question.

69. Il est également proposé de créer 10 postes de personnel fourni par des gouvernements (5 de spécialiste des affaires pénitentiaires et 5 de spécialiste de la justice), qui joueront un rôle central dans l'application de mandat de la Section en la faisant bénéficier de leur expertise dans les domaines de la justice militaire, de l'administration des tribunaux, de la sécurité des prisons et des programmes de santé et de nutrition dans les prisons. Une cellule d'appui aux poursuites judiciaires composée de six experts appartenant au personnel militaire et civil et à la police sera aussi créée. Elle jouera un rôle crucial au sein de la MINUSMA en offrant une expertise et un appui logistique aux autorités nationales de justice en ce qui concerne les poursuites engagées pour crimes graves, et notamment pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de terrorisme. Dans l'ensemble, l'expertise du personnel fourni par des gouvernements s'avérera précieuse pour permettre à la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat dans les domaines de la justice et du système pénitentiaire. Il est en effet souhaitable de disposer de moyens spécifiques à l'appui de la réforme de la justice et des prisons, notamment en vue du redéploiement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans le nord.

Composante 5 : appui

70. La composante appui de la Mission fournira des services efficaces et efficients en matière de gestion et sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, l'informatique et les télécommunications, les transports aériens, fluviaux et terrestres, les soins médicaux, la gestion des biens, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, les services de sécurité et la fourniture d'un appui au contingent de l'ancienne Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine pour compenser son déficit de capacités, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

71. Le concept d'appui à la MINUSMA s'inspirera des principes de la stratégie globale d'appui aux missions, notamment : la réduction au minimum de l'ampleur du déploiement; la multifonctionnalité; la mise en valeur des compétences particulières des agents en tenue de la Mission, en particulier pour ce qui est des services de sécurité, d'informatique et de télécommunications, et d'appui du génie; et la mise à profit des capacités existantes des missions voisines. La prestation de services sera facilitée à Abidjan par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui s'acquittera des fonctions d'un centre de services partagés et assurera des prestations relatives aux ressources humaines et aux finances.

72. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à renforcer les capacités nationales de façon durable, notamment en mettant en place pour le personnel recruté sur le plan national un programme de formation intensive et d'autonomisation afin de permettre, d'ici au début du cycle budgétaire suivant, la transformation de postes soumis à recrutement international en postes à pourvoir sur le plan national. La Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois.

73. En faisant fonctionner un studio de diffusion radio en direct et un studio de production d'émissions radiophoniques, ainsi que 10 émetteurs, la Mission sera en mesure d'adapter de manière stratégique les contenus radiophoniques qu'elle produit et diffuse en réponse à l'évolution de la situation au niveau local et d'accroître au maximum le nombre d'auditeurs auxquels elle pourra fournir des informations objectives, précises et fiables sur l'actualité. Il est prévu de commencer à émettre à Bamako, Tombouctou, Gao et Kidal au cours de la phase initiale, et de couvrir ultérieurement les villes de Mopti et de Tessalit et d'autres lieux où sont déployées des forces de la Mission. Avec ses propres émissions de radio, la Mission sera à même de lutter efficacement contre la désinformation, d'expliquer son mandat et de promouvoir une image favorable de ses contingents, de son action et du rôle de l'ensemble du système des Nations Unies au Mali – avec pour objectif de jeter les bases d'un soutien solide au sein de la population.

74. La Division de l'appui à la Mission, dirigée par le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, comprend deux piliers, dirigés par le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et par le Bureau du Chef de la prestation de services (auparavant Bureau du Chef des services d'appui intégrés).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements dans plusieurs sites : Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal et différents sites des contingents et des unités de police constituées (Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal pour 2013/14 : 20 %; pour 2014/15 : 100 %; Tessalit pour 2013/14 : 50 %; pour 2014/15 : 100 %; et Mopti pour 2013/14 : 80 %; pour 2014/15 : 100 %)

5.1.2 Recrutement et déploiement au 30 juin 2015 de tout l'effectif civil prévu, soit 1 609 personnes (2014/15 : 80 %, soit 1 287 personnes)

Produits

Amélioration des services fournis

- Application, dans tous les sites de la Mission, de la politique et des directives relatives à l'environnement établies à l'intention des missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions
- Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance de la gestion de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services

- Mise en service du système électronique de gestion des carburants, qui réunira en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des montants détenus et une analyse plus pointue de la consommation
- Mise en service du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à assurer un suivi efficace des commandes de rations et de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées, et à permettre de mieux faire appliquer les normes prévues, de gérer les paiements et d'analyser les données sur les commandes d'aliments, les réserves détenues et les performances des prestataires
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes et procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les frais d'assurance responsabilité et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif constitué au maximum de 11 200 militaires, de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Stockage et distribution de 11 242 tonnes de rations, de 342 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 42 sites
- Administration d'un effectif moyen de 1 609 civils, dont 680 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 781 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 148 Volontaires des Nations Unies, et 10 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires
- Maintenir comme stocks de réserve stratégique d'urgence une quantité de rations de combat suffisante pour 14 jours (172 480 rations, soit 342 tonnes) et un stock de réserve d'urgence en eau en bouteille suffisant pour 14 jours (776 000 litres)

Installations et infrastructures

- Construction, entretien et réparation de 6 sites destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Kidal et Mopti)
- Construction de 2 postes de commandement de secteur à Bamako et à Tombouctou, de 1 base logistique à Bamako, de 2 entrepôts et de 2 ateliers de réparation du matériel de transport à Gao et à Tombouctou
- Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, dont 7 installations de traitement de l'eau, 25 puits, 14 stations d'épuration des eaux usées et 5 installations de purification de l'eau sur 12 sites
- Exploitation et entretien, dans 12 sites, de 178 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents
- Exploitation et entretien de 24 puits artésiens et forage de 4 puits artésiens sur 2 sites (nouvelle base logistique et camp de transit à Bamako)
- Entreposage et distribution de 11,0 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 40 km de routes d'accès

- Construction, réfection, entretien et remise en état des installations et de l'infrastructure de 7 aérodromes sur 5 sites (Gao (1 piste d'atterrissage sans revêtement et 1 piste goudronnée), Tombouctou, Tessalit (1 piste d'atterrissage sans revêtement et 1 piste goudronnée), Mopti et Bamako (aire de trafic et voie de circulation))
- Entretien de 27 aires d'atterrissage pour les hélicoptères sur 5 sites (8 à Gao, 6 à Tombouctou, 6 à Kidal, 6 à Tessalit, 1 à Mopti)
- Construction de parcs à réservoirs de carburéacteur Jet A-1 à Tessalit et à Ménaka, et remise en état sommaire des tours de contrôle et casernes de pompiers à Gao et à Tombouctou
- Construction de 6 hangars à hélicoptères
- Installation de systèmes d'éclairage pour les pistes d'atterrissage de 5 aérodromes

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 868 véhicules appartenant à l'ONU, dont 140 véhicules blindés, au moyen de 6 ateliers répartis sur 6 sites
- Services de transport se rapportant à 3 359 pièces de matériel appartenant aux contingents (gestion de la consommation de carburant, évaluations techniques, stages de formation et examens de conduite)
- Cours de formation technique portant sur des véhicules particuliers utilisés par différentes composantes de la Mission; cours de formation sur la conduite défensive pour le personnel de la Mission, assurés dans le cadre des campagnes de sécurité routière (100 membres du personnel par an); fourniture de cours de formation technique pour la mise aux normes de l'ONU des officiers d'unités motorisées et des examinateurs au sein des unités de police constituées
- Conduite d'une campagne de sécurité routière
- Distribution de 4,3 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports terrestres

Contrôle des mouvements

- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour le transport d'un effectif mensuel moyen de 1 662 membres du personnel des Nations Unies entre les aéroports et les installations de la MINUSMA
- Transport de 24 000 passagers et de 275 tonnes de fret dans la zone de la Mission à l'aide des moyens aériens de la Mission
- Transport de 2 000 tonnes de fret par voie de surface en faisant appel à des opérateurs privés et au moyen de transport routier de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 34 appareils (11 avions et 23 hélicoptères), dont 27 appareils militaires
- Distribution de 13,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens
- Mise en place de systèmes de navigation aérienne (navigation fondée sur les performances, navigation de surface/système mondial de navigation par satellite) dans 4 aéroports
- Déploiement et entretien d'un système aérien sans pilote dans la zone de la Mission

Transports fluviaux

- Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur le fleuve Niger

Communications

- Gestion et entretien d'un réseau de communication par satellite composé de 15 microterminaux VSAT dans différentes régions et de 1 station terrienne principale aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données
- Services d'appui et d'entretien relatifs à 58 centraux téléphoniques et 116 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 500 combinés analogiques très haute fréquence (VHF), 21 stations fixes air-sol, 21 stations mobiles air-sol, 75 combinés air-sol, 401 systèmes mobiles tetra à ultra-haute fréquence (UHF), 70 stations fixes et conteneurs tetra, 2 490 combinés tetra, 4 répéteurs UHF et 1 commutateur multiplexe, ainsi que pour 246 stations à haute fréquence (HF) permettant la transmission de données, 211 stations de radio HF mobiles avec GPS et 49 radios HF portatives
- Services d'appui et d'entretien pour 2 studios de radio (1 de direct et 1 de production) et 10 émetteurs
- Diffusion 24 heures sur 24 et sept jours sur sept d'émissions radiophoniques (actualités et informations, messages d'intérêt général, programmes interactifs et débats)
- Gestion et entretien de systèmes intégrés pour le fonctionnement d'Umoja VSAT

Informatique

- Services d'appui technique et de maintenance pour 14 serveurs, 320 ordinateurs de bureau, 1 005 ordinateurs portables, 346 imprimantes et 65 expéditeurs numériques dans 4 sites
- Exploitation et entretien de 796 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) pour 1 900 usagers en moyenne, sur 60 sites
- Exploitation et entretien du réseau sans fil
- Exploitation et entretien de 2 liaisons terrestres internationales, avec Valence (Espagne) et avec l'ONUCI
- Exploitation et entretien de liaisons terrestres nationales avec Tombouctou, Mopti et Gao

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'une clinique de niveau 1 au quartier général à Bamako, et définition et mise en place d'arrangements contractuels avec un hôpital civil de niveau II à Bamako pour tout le personnel de la Mission
- Suivi de 13 cliniques de niveau I établies au sein de chaque bataillon, de chaque compagnie et de chaque unité de police constituée, et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des pays fournisseurs de contingents établis à Gao, Kidal et Tombouctou
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites de la Mission, reposant notamment sur les équipes d'évacuation sanitaire par voie aérienne basées dans les hôpitaux de niveau II appartenant à des pays qui fournissent des contingents, ainsi que sur d'autres moyens. Les destinations d'évacuation seront à la fois dans le pays et hors du pays, vers des hôpitaux de niveau III à Dakar, Abidjan et Accra. La Mission a signé un accord technique avec un État Membre sur la fourniture d'un appui pour l'évacuation des malades et des blessés ainsi que l'accès à un hôpital de niveau II à Gao pour les cas cliniques prioritaires
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, reposant notamment sur l'éducation par les pairs, à l'intention de tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité dans toute la zone de la Mission, et notamment dans 930 logements
- Organisation de 242 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission
- Formation à la sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les conditions de sécurité seront telles que les déplacements de personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne seront pas interrompus; b) les prestataires, sous-traitants et fournisseurs livreront les biens et exécuteront les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 12
Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaire des Nations Unis	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission									
Postes approuvés pour 2013/14	–	1	4	2	3	10	4	1	15
Postes proposés pour 2014/15	–	1	4	2	4	11	7	2	20
Variation nette	–	–	–	–	1	1	3	1	5
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission									
Postes approuvés pour 2013/14	–	1	14	30	78	123	143	28	294
Postes proposés pour 2014/15	–	1	15	23	82	121	136	26	283
Variation nette	–	–	1	(7)	4	(2)	(7)	(2)	(11)
Emplois de temporaire ^b approuvés pour 2013/14	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire ^b proposés pour 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	1	14	31	79	125	143	28	296
Effectif proposé pour 2014/15	–	1	15	24	83	123	136	26	285
Variation nette	–	–	1	(7)	4	(2)	(7)	(2)	(11)
Bureau du Chef de la prestation de services (auparavant Bureau du Chef des services d'appui intégrés)									
Postes approuvés pour 2013/14	–	1	18	37	140	196	226	39	461

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaire des Nations Unis	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés pour 2014/15	–	1	18	37	146	202	274	39	515
Variation nette	–	–	–	–	6	6	48	–	54
Total partiel, Division de l'appui à la Mission									
Postes approuvés pour 2013/14	–	3	36	69	221	329	373	68	770
Postes proposés pour 2014/15	–	3	37	62	232	334	417	67	818
Variation nette	–	–	1	(7)	11	5	44	(1)	48
Emplois de temporaire ^b approuvés pour 2013/14	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire ^b proposés pour 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif approuvé pour 2013/14	–	3	36	70	222	331	373	68	772
Effectif proposé pour 2014/15	–	3	37	63	233	336	417	67	820
Variation nette	–	–	1	(7)	11	5	44	(1)	48
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés pour 2013/14	–	–	2	9	102	113	129	–	242
Postes proposés pour 2014/15	–	–	2	9	102	113	132	–	245
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Total									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	3	38	79	324	444	502	68	1 014
Effectif proposé pour 2014/15	–	3	39	72	335	449	549	67	1 065
Variation nette	–	–	1	(7)	11	5	47	(1)	51

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parmi les dépenses de personnel civil.

Composante appui (récapitulatif)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes (suppression de 2 P-2; création de 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile; transfert de 1 P-4 et 1 P-3 à la composante Direction exécutive et administration; reclassement de 5 P-3 et de 1 P-2 en postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 47 postes (suppression de 1 poste d'administrateur; création de 1 poste d'administrateur; transfert à la composante Direction exécutive et administration de 2 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux; réaffectation de 53 postes d'agent des services généraux depuis la composante Stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali; reclassement

de 5 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste, création de 1 poste et transfert de 1 poste)

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (création de 1 P-3 et reclassement de 1 P-3 en poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste)

Tableau 13

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Création	Sans objet
	+1	AN	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Depuis la Section de l'informatique et des télécommunications
	+1	GN	Chauffeur	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+1	VNU	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion du matériel

75. Le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, qui comprend actuellement 8 postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 VNU, 2 SM et 1 GN) fournit un appui en termes d'encadrement et sur les plans administratif, logistique et technique aux contingents, au personnel de la police civile et au personnel des bureaux organiques de la MINUSMA au service de la mise en œuvre du mandat de la Mission. Le Bureau a besoin d'un fonctionnaire d'administration supplémentaire expérimenté dans le domaine de l'élaboration de plans stratégiques et de stratégies de communication efficaces, pour aider à gérer le changement dans les composantes administratives et logistiques de la Mission, notamment pour ce qui est de préparer l'application de la stratégie globale d'appui aux missions à la Division de l'appui à la Mission, ainsi que la réorganisation de celle-ci. Il est aussi nécessaire d'élaborer un plan de retrait viable, couvrant notamment les options disponibles en matière d'appui administratif et logistique. Le déploiement d'un effectif accru dans les secteurs appelle davantage de coordination et de contrôle à l'échelon régional, ainsi qu'un meilleur suivi des progrès accomplis par la Mission, du déploiement de ses différentes composantes et de l'évolution des risques. Il y a aussi un besoin capital de communication sur la gestion du changement en direction des clients tant internes qu'externes de la MINUSMA.

76. Le poste P-3 qu'il est proposé de créer répondrait à ces besoins, car son titulaire assurerait les tâches suivantes en appui à la haute direction : 1) soutenir le Directeur de l'appui à la Mission dans l'élaboration de plans stratégiques pour la

Division; 2) soutenir le Directeur dans l'actualisation du concept de l'appui à la Mission; 3) soutenir le Directeur dans l'élaboration d'un nouvel organigramme pour la Division dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, mettant l'accent sur la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de services au Mali; 4) soutenir le Directeur dans l'élaboration d'une structure de transition pour la Division facilitant la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions; 5) participer à des réunions sur les questions de coordination; 6) assurer la liaison avec les unités fonctionnelles et en uniforme de la Mission; 7) aider le Directeur à élaborer une stratégie de gestion du savoir pour la Division en mettant en place des mécanismes de remontée de l'information; 8) aider le Directeur à élaborer une stratégie de communication, notamment en ce qui concerne la gestion du changement; 9) conseiller le Directeur sur la gestion du risque; 10) aider le Directeur à établir des exposés ou des études sur des projets spéciaux; 11) servir de responsable du contrôle de conformité pour les projets à effet rapide avant leur approbation par le Directeur. Ces tâches rendront possible une utilisation efficace du temps et des ressources dans les fonctions d'appui logistique de la MINUSMA, et aideront le Directeur à imprimer une direction stratégique à la gestion et à l'administration des fonctions d'appui de la Division.

77. Il est aussi proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section de l'informatique et des télécommunications pour en faire un poste de fonctionnaire d'administration appuyant le Directeur, afin de renforcer les moyens disponibles pour les relations publiques et pour la communication entre la Mission et les autorités administratives du pays hôte. En effet, il faut une bonne liaison avec les autorités nationales pour obtenir une action rapide concernant l'installation du quartier général, des camps et d'autres structures. Le titulaire de ce poste fournira un appui pour le suivi et le contrôle des activités opérationnelles, et conseillera et aidera le Directeur en ce qui concerne la stratégie en matière de logistique, ainsi que sur l'application de l'accord sur le statut des forces quant aux installations, aux exemptions fiscales et aux documents d'identité. En améliorant la qualité de ses relations avec les autorités nationales, la MINUSMA pourra promouvoir une meilleure compréhension de l'accord sur le statut des forces, ce qui facilitera la conduite des tâches administratives et des achats. Cet administrateur recruté sur le plan national assurera également la liaison entre la Mission et le Ministère de la sécurité ainsi que les collectivités locales concernées au sujet de la protection du périmètre du quartier général de la MINUSMA à Bamako et des installations de la Mission dans tous les secteurs (patrouilles de police et installation de matériel de sécurité). Il est en outre proposé qu'un poste de chauffeur (agent des services généraux) et un poste de Volontaire des Nations Unies soient réaffectés à l'appui des activités du Bureau.

Groupe de la sécurité aérienne

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe de la sécurité aérienne

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1		Spécialiste de la sécurité aérienne	Reclassement	De spécialiste de la sécurité aérienne (P-3)
	+1		Spécialiste de la sécurité aérienne	Reclassement	En spécialiste de la sécurité aérienne (agent du Service mobile)
	-1		Assistant à la sécurité aérienne	Reclassement	D'assistant à la sécurité aérienne
	+1		Spécialiste de la sécurité aérienne	Reclassement	En spécialiste de la sécurité aérienne

78. Pour tirer pleinement parti des réformes de la gestion des ressources humaines, et pour faciliter une bonne planification des effectifs et une bonne gestion des activités dans les sections, la MINUSMA a passé en revue son tableau d'effectifs pour tenter de pourvoir les postes d'administrateur vacants avec des agents du Service mobile lorsque cela était possible, ce qui permettrait aussi de soutenir la mobilité du personnel de cette dernière catégorie. L'examen initial effectué par la Mission a permis de repérer des postes pouvant faire l'objet d'un tel reclassement, au Groupe de la sécurité aérienne, à la Section des ressources humaines, à la Section du budget et des finances, à la Section des achats et dans les bureaux administratifs régionaux.

79. Il est donc proposé de reclasser un poste P-3 en poste d'agent du Service mobile et un poste d'assistant à la sécurité aérienne en poste de spécialiste de la sécurité aérienne.

Groupe de l'environnement

Tableau 15

Ressources humaines : Groupe de l'environnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police

80. Le Groupe de l'environnement continuera à exécuter les tâches qui lui ont été confiées, en liaison avec le bureau de l'UNESCO au Mali, et à mettre en œuvre la politique et les directives relatives à l'environnement établies à l'intention des missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, qui comprennent des dispositions relatives à la protection des sites culturels et historiques.

81. Il est proposé de réaffecter un poste d'Assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Chef de la police au Groupe de l'environnement pour renforcer l'effectif actuel, qui est composé d'un P-4, de 2 administrateurs recrutés sur le plan national et de 1 Volontaire des Nations Unies. Le titulaire de ce poste d'assistant administratif fournira tout l'appui administratif voulu (y compris en ce qui concerne l'organisation de réunions avec

tous les partenaires externes) pour aider le personnel technique du Groupe à se concentrer sur son travail de fond. Grâce à cette réaffectation, l'équipe devrait gagner en productivité, car elle pourra se consacrer comme il se doit aux questions environnementales et culturelles.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 2 P-2, création de 1 P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile, transfert de 1 P-4 et 1 P-3 à la composante Direction exécutive et administration, et reclassement de 1 P-4, 4 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes (suppression de 1 poste d'administrateur, transfert de 2 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux à la composante Direction exécutive et administration, réaffectation de 3 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux, reclassement de 5 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes (suppression de 1 poste et transfert de 1 poste)

Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste)

Tableau 16

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes et emplois de temporaire	+1	GN	Chauffeur (Bamako)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
	+1	VNU	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion du matériel
	-1	P-3	Coordonnateur Umoja	Déclassement	À la classe P-2 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]
	+1	P-2	Coordonnateur Umoja	Déclassement	Depuis la classe P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]

82. Conformément à la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, du personnel civil et militaire va être déployé dans le nord du pays et la Mission compte établir un bureau à Tessalit. Il est donc proposé de réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies depuis la Section de la gestion du matériel pour en faire un poste d'Assistant administratif au Bureau du Directeur adjoint. Le titulaire

sera chargé de coordonner toutes les activités logistiques, administratives, financières et relatives aux ressources humaines nécessaires pour faciliter la mise en place et la gestion du bureau de Tessalit, qui administrera le déploiement du personnel en uniforme et civil dans le nord du Mali et favorisera la coordination avec les bureaux régionaux. Il est aussi proposé de réaffecter un chauffeur au Directeur adjoint et de déclasser de P-3 à P-2 l'emploi de temporaire de Coordonnateur Umoja.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'administrateur)

Tableau 17

Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	AN	Conseiller du personnel	Réaffectation	Depuis la Section de l'informatique et des télécommunications

83. L'élément soutien psychosocial du Groupe a pour fonctions de dispenser au personnel des conseils spécialisés et efficaces et de lui fournir des services d'aide à la gestion du stress, afin de l'aider à garder le moral et la santé, garants de bonnes performances. Les conseillers du personnel répondent aux besoins en matière de santé mentale de toutes les catégories de personnel.

84. L'effectif actuel du Groupe ne comprend que deux conseillers du personnel ayant une formation clinique, à savoir le Chef de groupe, à la classe P-4, et un administrateur recruté sur le plan national au bureau de Bamako. Pour répondre à la demande croissante pour les services des conseillers du personnel, il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national depuis la Section de l'informatique et des télécommunications pour en faire un poste de Conseiller du personnel. Ce conseiller supplémentaire travaillera en étroite collaboration avec le Chef de groupe au renforcement des moyens disponibles pour fournir des services de santé mentale en dehors de la capitale. Le titulaire s'occupera principalement des services offerts au personnel recruté sur le plan national, ainsi que des activités de liaison et de développement des ressources de santé mentale au niveau local. Il permettra de faire face au besoin, pour les régions du nord du pays, d'un spécialiste de la santé mentale ayant une formation clinique. Ce spécialiste renforcera aussi les moyens du Groupe pour ce qui est de fournir des services de gestion du stress à titre préventif et de proposer des activités d'atténuation du stress dans le cadre de consultations individuelles, de collaborations avec du personnel médical sur des cas graves et de consultations avec la direction pour remédier à des problèmes dans l'environnement de travail.

Groupe des réclamations

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 Volontaire des Nations Unies)

Tableau 18

Ressources humaines : Groupe des réclamations

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	VNU	Assistant aux réclamations	Réaffectation	À la Section du génie

85. Après examen de l'effectif actuel de la MINUSMA originellement établi selon le plan de financement standard, il apparaît nécessaire de réaligner les postes au tableau d'effectif approuvé pour l'adapter à la réalité sur le terrain. Il est donc proposé de réaffecter le poste d'assistant aux réclamations, un poste de Volontaire des Nations Unies, à la Section du génie.

Bureaux administratifs régionaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (reclassement de 1 poste P-3 en poste du Service mobile, création de 1 poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 19

Ressources humaines : Bureaux administratifs régionaux

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	SM	Fonctionnaire d'administration (Tessalit)	Création	Sans objet
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	-1	VNU	Fonctionnaire d'administration (Mopti)	Réaffectation	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration (Mopti)	Réaffectation	Au Service mobile
	+1	SM	Assistant administratif (Mopti)	Reclassement	Depuis la classe P-3

86. Il est proposé de créer un nouveau poste de fonctionnaire d'administration relevant du Service mobile au sein du bureau de Tessalit. Conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, du personnel civil et militaire sera déployé dans le nord et la Mission compte ouvrir un bureau à Tessalit. Le fonctionnaire d'administration coordonnera toutes les activités menées dans les domaines logistique, administratif et financier ainsi qu'en ce qui concerne les

ressources humaines pour faciliter la mise en place et l'administration du bureau de Tessalit, qui sera chargé de veiller à ce que les militaires et le personnel soient déployés comme il se doit. Comme les effectifs initialement prévus à Tessalit ne comportent pas de postes en charge de l'appui à la Mission, le fonctionnaire d'administration devra gérer les ressources humaines et budgétaires de la Section et superviser l'utilisation de ses ressources physiques et de son matériel. Dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission selon la stratégie globale d'appui aux missions, le fonctionnaire d'administration devra être polyvalent et il pourra être amené à gérer les contrats pour le bureau, ce qui permettra d'assurer qu'il soit pleinement opérationnel grâce à des directives claires et en coordination avec l'ensemble du personnel civil et militaire en poste à Tessalit.

87. Il est aussi proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de la police pour fournir un appui administratif au fonctionnaire d'administration du bureau de Tessalit.

88. Il est également suggéré de reclasser un poste P-3 de fonctionnaire d'administration au Service mobile à Mopti afin de favoriser la mobilité du personnel du Service mobile et de pourvoir le poste vacant (P-3) avec du personnel du Service mobile.

Section des systèmes d'information et des télécommunications

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 2 postes P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 4 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, réaffectation de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des transports et au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie du Bureau du Directeur de l'appui à la mission et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef de la police, reclassement de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national en 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et réaffectation de 2 postes)

Tableau 20

Ressources humaines : Section des systèmes d'information et des télécommunications

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	P-2	Assistant SIG	Suppression	Sans objet
	-1	AN	Spécialiste SIG	Suppression	Sans objet
	-2	AN	Informaticiens	Réaffectation	À la Section des transports
	-2	AN	Spécialistes des communications	Réaffectation	Au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	GN	Assistant aux systèmes d'information	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-5	AN	Spécialistes des communications	Déclassement	À la catégorie d'agent des services généraux recrutés sur le plan national
+5	GN	Spécialistes des communications	Reclassement	Depuis la catégorie d'administrateur recruté sur le plan national
-1	VNU	Assistant SIG	Suppression	Sans objet
-2	VNU	Assistant SIG	Réaffectation	Au Centre des opérations logistiques conjointes

89. Comme il est prévu de centraliser et de regrouper l'infrastructure et les effectifs des services d'information géographique (SIG) au sein du Centre de services mondial, il est proposé de supprimer deux postes à la classe P-2 d'assistant SIG, un poste de spécialiste SIG (administrateur recruté sur le plan national), ainsi que 1 poste d'assistant SIG (Volontaire des Nations Unies) et de réaffecter deux postes d'assistant SIG (Volontaire des Nations Unies) au Centre des opérations logistiques conjointes.

90. Après examen détaillé de la charge de travail et de la répartition des tâches au sein de la Section et compte tenu des besoins en effectifs sur le terrain, il est également proposé que deux postes d'informaticien et deux postes de spécialiste des communications (administrateurs recrutés sur le plan national) soit réaffecté à la Section des transports, au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Il est également proposé de déclasser cinq postes de spécialiste des communications de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national à celle des agents des services généraux.

Section du budget et des finances

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (reclassement de 1 poste P-3 en poste du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (réaffectation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 21

Ressources humaines : Section du budget et des finances

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
Postes	+1	VNU	Assistant au budget et aux finances (équipe en charge de la gestion du budget)	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des achats
	+1	VNU	Fonctionnaire des finances (Groupe des fournisseurs, Abidjan)	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des achats
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances (Abidjan)	Reclassement	À la catégorie du Service mobile
	+1	SM	Assistant aux finances (Abidjan)	Reclassement	Depuis la classe P-3

91. Après examen des besoins dans la Section, il est proposé de créer deux postes supplémentaires d'assistant au budget et aux finances au sein de l'équipe en charge de la gestion du budget et de fonctionnaire des finances au sein du Groupe des fournisseurs (Volontaires des Nations Unies). Il est également proposé de reclasser le poste de fonctionnaire des finances (P-3) en poste d'assistant aux finances du Service mobile eu égard à l'impératif de mobilité pour le personnel du Service mobile.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (reclassement de 1 poste P-3 à P-4)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 22

Ressources humaines : Section des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	VNU	Spécialiste de la gestion des ressources humaines (Mopti)	Réaffectation	Depuis la Section des achats
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des ressources humaines	Reclassement	À la catégorie du Service mobile
	+1	SM	Spécialiste de la gestion des ressources humaines	Reclassement	Depuis la classe P-3
	-1	SM/7	Spécialiste des ressources humaines	Reclassement	À la classe P-4
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion des ressources humaines	Reclassement	Depuis la classe P-3

92. Il est proposé de reclasser un poste P-3 de spécialiste de la gestion des ressources humaines en poste d'agent du Service mobile (comme décrit au paragraphe 78) et de reclasser un poste de spécialiste des ressources humaines de FS-7 à P-4. Le spécialiste de la gestion des ressources humaines (P-4) sera chargé de planifier et de superviser les postes vacants aux différentes classes et dans les différents groupes de la Mission. Il appellera l'attention du Chef de la Section sur les besoins entraînés par l'évolution du mandat de la Mission et contribuera à l'établissement des plans de recrutement et de déploiement, participera à l'évaluation systématique des effectifs au regard des fonctions, des compétences, des classes, des catégories, des groupes professionnels, du sexe et de l'appartenance géographique de chacun. Il contribuera à la détermination des mesures à prendre pour répondre aux besoins, compte tenu des vacances, des modifications prévues et du taux de renouvellement du personnel. Il participera également au processus d'établissement du budget de la Mission dans son ensemble et donnera des conseils sur les besoins en ressources humaines, le tableau d'effectif et l'organigramme de toutes les sections sur la base d'un examen du budget. Il aidera le Chef de la Section dans son rôle en tant que principal conseiller pour ce qui est des politiques et pratiques suivies par la Mission dans le domaine des ressources humaines. Il établira les demandes de classement des emplois et prodiguera des conseils aux responsables

de programme pour ce qui est de l'application des politiques et procédures en vigueur dans ce domaine.

93. Le reclassement proposé permettra aussi à la Mission de : a) recruter un expert de la gestion des ressources humaines, à même de superviser et diriger une équipe de spécialistes; b) procéder plus facilement à une planification efficace des effectifs et à une bonne gestion de la relève, tout en respectant ses grandes priorités; et c) aider le Chef de la Section à atteindre ses objectifs stratégiques.

94. Il est aussi proposé de réaffecter à la Section des achats un poste d'assistant aux achats (Volontaire des Nations Unies).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4, reclassement de 1 poste P-3 en poste du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (réaffectation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 23

Ressources humaines : Section des achats

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Fonctionnaire chargé des achats (Bamako)	Création	
	+2	VNU	Assistant aux achats (Bamako)	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des achats et la Section des ressources humaines
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Reclassement	À la catégorie du Service mobile
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des achats	Reclassement	Depuis la classe P-3
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Reclassement	De fonctionnaire chargé des achats à fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Reclassement	

95. La MINUSMA est une nouvelle mission de maintien de la paix qui exige de nombreuses activités d'achats. En plus des effectifs actuels (Chef de Section (P-5), 5 fonctionnaires chargés des achats (P-3), 6 agents du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national), la Mission compte ouvrir quatre nouveaux bureaux régionaux des achats dans quatre régions (Kidal, Tombouctou, Gao et Mopti).

96. Il est proposé de créer un poste de chef adjoint des achats à la classe P-4. Le Chef adjoint sera chargé de superviser, coordonner, conseiller et appuyer les activités d'achat des unités à comptabilité autonome, en particulier dans les cinq régions (Tombouctou, Mopti, Gao, Kidal et Tessalit). Il sera responsable de : a) l'achèvement dans les délais voulus de toutes les activités d'achats de la MINUSMA dans son ensemble en ce qui concerne les projets de construction, notamment dans les régions et à Bamako, aux fins du déploiement des militaires et du personnel civil; b) l'établissement de relations entre les fournisseurs locaux et la Mission; et c) la constitution de la base de données des fournisseurs. Le fonctionnaire chargé des achats (P-4) supervisera le travail de ses subordonnés à la

classe P-3. Il relèvera directement du Chef de la Section et il en assumera les fonctions en cas d'absence de celui-ci.

97. Il est aussi proposé de déployer deux postes de Volontaire des Nations Unies depuis le Groupe de la gestion du matériel et la Section des ressources humaines pour faire face à la multiplication des activités d'achats au sein de la Mission. En outre, il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) en poste d'agent du Service mobile (comme décrit au paragraphe 78) et de réaffecter un poste de fonctionnaire des achats (P-3) en tant que fonctionnaire chargé de la gestion des marchés à la même classe pour répondre aux besoins de la Mission.

98. Au total, la Mission redéployera depuis Abidjan 19 postes au Mali, comme susmentionné au paragraphe 27.

Centre intégré de formation du personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (redéploiement de 1 poste P-4 et 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (redéploiement de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (redéploiement de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 24

Ressources humaines : Centre intégré de formation du personnel des missions

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Chef de la formation	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation (Bamako)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation (Tombouctou)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation (Gao)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-2	GN	Assistant à la formation (Bamako)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	GN	Assistant à la formation (Tombouctou)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	GN	Assistant à la formation (Gao)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration
	-1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation (Bamako)	Redéploiement	À la Direction exécutive et administration

99. Le Centre intégré de formation du personnel des missions dépendra du Chef de cabinet de la Mission et non plus de l'appui à la Mission, conformément aux pratiques recommandées dans le domaine du maintien de la paix expliquées au paragraphe 41 ci-dessus.

Bureau du Chef de la prestation de services (auparavant Bureau du Chef des services d'appui intégrés)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-5)

Tableau 25

Ressources humaines : Bureau du Chef de la prestation de services

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-5	Chef adjoint de la prestation de services	Création	

100. Le pilier Prestation de services viendra remplacer les Services d'appui intégrés et se composera du Bureau du Chef de la prestation de services (auparavant Bureau du Chef des services d'appui intégrés), de la Section des transports, de la Section de l'aviation, de la Section du contrôle des mouvements, de la Section du génie, de la Section des services médicaux et du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie.

101. Le Chef adjoint fera rapport au Chef de la prestation de services mais restera placé sous le contrôle opérationnel du Chef du contrôle des mouvements. La MINUSMA est une mission pleinement intégrée et en tant que telle, son personnel civil et militaire doit être représenté à tous les niveaux de la structure de gestion de la prestation de services. Il est donc prévu que ce poste soit pourvu par un militaire qui aurait accès aux activités militaires et pourrait donner une idée fidèle des processus et procédures militaires. Gradé de haut rang, le titulaire de ce poste serait en mesure de demander aux unités militaires qu'elles s'acquittent comme il se doit de leurs responsabilités en matière de prestation de services avec efficacité. À la MINUSMA, la composante militaire est tenue d'assurer des escortes ainsi que d'assumer des responsabilités dans les domaines du génie, du transport et de la logistique. L'implication des unités militaires dans les activités de la MINUSMA est souvent la seule option envisageable dans les zones particulièrement dangereuses et dans le cadre des activités opérationnelles militaires. La coordination de ces fonctions serait assumée plus efficacement par un individu disposant d'une certaine autorité et d'un certain statut au sein des unités militaires.

Centre des opérations logistiques conjointes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes (réaffectation de 5 postes de Volontaire des Nations Unies)

Tableau 26

Ressources humaines : Centre des opérations logistiques conjointes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+5	VNU	Assistant à la logistique (Bamako)	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion du matériel (2), la Section des systèmes d'information et des télécommunications (2) et les bureaux administratifs régionaux (1)

102. La réaffectation de cinq postes d'assistant à la logistique (Volontaires des Nations Unies) à laquelle il est proposé de procéder permettra d'améliorer la fourniture de services logistiques au personnel de la Mission en affectant au mieux les ressources limitées qui sont disponibles afin d'apporter le meilleur appui possible aux zones de la Mission qui en ont le plus besoin.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 20 postes (réaffectation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Tableau 27

Ressources humaines : Section des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+2	AN	Spécialiste des transports	Réaffectation	Depuis la Section des systèmes d'information et des télécommunications
	+12	GN	Chauffeur (Bamako)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+1	GN	Assistant administratif (Bamako)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+2	GN	Chauffeur (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+2	GN	Mécanicien (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+1	GN	Chauffeur (Bamako)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police

103. Pendant l'exercice 2014/15, la Section des transports fournira un appui et des services à Tessalit, en plus des outils logistiques mis à la disposition des composantes de la Mission à Bamako, Mopti, Gao Tombouctou et Kidal pendant l'exercice 2013/14. La liste n'est pas exhaustive mais les services fournis par la Section des transports seront notamment les suivants : a) acquisition et distribution de véhicules; b) gestion du parc de véhicules; c) entretien du parc de véhicules en interne ou en ayant recours à des prestataires extérieurs; d) services de transport divers (permis de conduire, distribution, services de navette et taxis); et d) campagnes de sécurité routière.

104. Il est proposé de réaffecter deux postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des transports pour assumer les fonctions suivantes : a) contrôle des mises à disposition temporaires de véhicules; b) supervision de tous les chauffeurs de véhicules utilitaires de poids léger ou moyen dans le pays; c) planification de la distribution des véhicules/chauffeurs; d) établissement de fichiers de chauffeurs pour tous les chauffeurs de navettes; e) suivi des trajets des véhicules/chauffeurs et des autres mouvements de véhicules; f) établissement et présentation des heures de travail hebdomadaires des chauffeurs et de rapports sur les demandes de mise à disposition temporaire de véhicules; g) établissement et présentation des demandes de carburant pour tous les véhicules de transport du personnel; h) suivi et consignation de la consommation de carburant pour chaque véhicule et tenue des registres correspondants; i) conduite de contrôles physiques réguliers des véhicules de transport du personnel; j) établissement de statistiques,

recommandations et documents, pour examen par le Comité du parc de véhicules; k) suivi de la gestion des stocks et inventaire des moyens de transport; l) établissement de la liste des pièces détachées nécessaires et fourniture d'une assistance dans le cadre du processus d'établissement des demandes de matériel; m) bons de commande pour l'entretien des véhicules; et n) comptes rendus sur l'efficacité des ateliers, le personnel et les garanties des véhicules.

105. Il est également proposé de réaffecter à la Section des transports 18 postes d'agents des services généraux. Les 13 chauffeurs recrutés sur le plan national relèveront du groupe chargé de la distribution des véhicules au sein du Bureau de Bamako pour que tous les composantes de la Mission puissent compter sur les services dont elles ont besoin en ce qui concerne les navettes, les taxis (chauffeurs à la demande), les transports depuis et jusqu'à l'aéroport et les déplacements des visiteurs. Par ailleurs, des chauffeurs et des services de covoiturage seront offerts pendant les heures ouvrées pour remédier au manque de véhicules dans les différentes sections, et pour que l'empreinte laissée sur l'environnement à Bamako soit la plus légère possible. Il est proposé de réaffecter deux chauffeurs et deux mécaniciens au Bureau de Tessalit pour assurer la gestion, l'entretien et la bonne affectation des véhicules ainsi que pour contrôler le matériel de transport terrestre déjà déployé dans la région de Tessalit. La réaffectation de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) est proposée pour veiller à ce que la Section des transports puisse assumer l'ensemble de ses fonctions administratives comme il se doit, et que celles-ci soient convenablement consignées et signalées à toutes les sections concernées ainsi que pour garantir que le systèmes d'organisation et d'archivage voulus soient en place afin de permettre une gestion efficace de la Section.

Section de l'aviation

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (création de 2 postes du Service mobile, reclassement de 1 poste P-2 en poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis le Bureau du Chef de la police)

Tableau 28

Ressources humaines : Section de l'aviation

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+2	SM	Fonctionnaires chargés des opérations aériennes	Création	Sans objet
	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes (Kidal)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police
	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes (Mopti)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la police

106. La flotte aérienne de la Mission doit passer de 27 appareils en 2013/14 à 34 (dont 27 appareils militaires) en 2014/15 : 11 avions (6 militaires) et 23 hélicoptères (22 militaires). Pour mener à bien le déploiement des nouveaux hélicoptères et avions de manœuvre et d'attaque, il faudrait pouvoir compter sur cinq spécialistes de l'aviation s'occupant des tâches financières et administratives opérationnelles correspondantes. Il est donc proposé de déployer le personnel civil par paires : un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile) et un assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux) aux aérodromes opérationnels de Mopti et Tessalit, un assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera déployé à l'aérodrome opérationnel de Kidal en renforcement des effectifs autorisés. Par ailleurs, au moins deux équipes seront nécessaires sur tous les sites opérationnels (Bamako, Mopti, Kidal, Tessalit, Gao et Tombouctou), compte tenu des éléments suivants : a) la situation au regard des conditions climatiques caractéristiques dans le pays, des températures extrêmement élevées et des tempêtes de sable, encore compliquée par les limites des appareils, les opérations aériennes pouvant avoir cours entre 4 heures du matin et 23 heures; et b) le déroulement de vols militaires tactiques nocturnes et la couverture nécessaire pour les activités de recherche et sauvetage au combat et l'évacuation des victimes. L'absence d'un marché du travail national dans le domaine de l'aviation dans les zones touchées par le conflit, le risque que des renseignements confidentiels soient utilisés à mauvais escient ou obtenus illégalement, ainsi que les menaces pesant sur le matériel de la Mission, entravent le recrutement de personnel sur le plan national dans le secteur de l'aviation et rendent nécessaire la présence d'au moins un membre du personnel recruté sur le plan international dans chaque équipe.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (reclassement de 1 poste P-4 en poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (réaffectation de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis le Bureau du commandant de la force)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (réaffectation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie)

Tableau 29

Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-4	Spécialiste du contrôle des mouvements (Bamako)	Reclassement	À la catégorie du Service mobile
	+1	SM	Spécialiste du contrôle des mouvements (Bamako)	Reclassement	Depuis la classe P-4
	+2	GN	Assistant au contrôle des mouvements (Mopti)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
	+2	GN	Assistant au contrôle des mouvements (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements (transport de matériel par voie de surface)	Réaffectation	À la Section du génie
-1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements (opérations de relève)	Réaffectation	À la Section du génie

107. Avec des effectifs autorisés de 63 postes à l'heure actuelle (1 P-5, 1 P-4, 16 SM, 33 GN et 12 VNU), la Section du contrôle des mouvements fournit des services en ce qui concerne la planification, la coordination, l'organisation, le déroulement et le contrôle du transport du personnel et du matériel, ainsi que le choix des modes de transport, et notamment l'allocation des moyens les plus économiques, dans les délais voulus, de répondre aux besoins opérationnels.

108. Il est proposé de reclasser le poste P-4 de Spécialiste du contrôle des mouvements (Bamako) à la catégorie du Service mobile afin de favoriser l'avancement des carrières du personnel du Service mobile et de pourvoir les postes vacants.

109. Compte tenu du déploiement de nouveaux membres du personnel et de nouveaux moyens dans les bureaux régionaux, qui a pour effet de multiplier les activités dans le domaine du contrôle des mouvements, il est proposé de réaffecter deux assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à Mopti et Tessalit. Ces assistants aideront les spécialistes du contrôle des mouvements à : a) mettre en place un système efficace de déploiement, redéploiement, rotation et rapatriement des contingents ainsi qu'un dispositif de soutien logistique au contrôle des mouvements dans la Mission; b) planifier les mouvements et suivre et analyser l'efficacité du système de transport de la Mission; et c) définir des normes et procédures pour assurer le contrôle des mouvements, notamment en prévoyant les besoins relatifs aux mouvements à long terme.

110. Par ailleurs, après examen de la charge de travail au sein de la Division, il est proposé de réaffecter deux postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (réaffectation de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis le Bureau du commandant de la force)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (redéploiement de 1 poste de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie)

Tableau 30

Ressources humaines : Section des approvisionnements

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1 GN	Assistant aux carburants (Mopti)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
	+1 GN	Assistant aux carburants (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	GN	Assistant aux carburants (Gao)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
+1	GN	Assistant aux carburants (Kidal)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
+1	GN	Assistant aux carburants (Tombouctou)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
+1	GN	Assistant aux carburants (Menaka)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la force
-1	VNU	Assistant aux rations	Réaffectation	À la Section du génie

111. Avec des effectifs autorisés de 56 postes à l'heure actuelle (1 P-5, 3 P-3, 19 SM, 27 GN et 6 VNU), la Section des approvisionnements distribue du carburant pour les véhicules et les appareils aériens de toutes les composantes de la Mission et fournit des rations fraîches à tous les militaires et toutes les unités de police constituées déployées au Mali. Elle gère également le matériel, dans le cadre d'activités de planification, de reconstitution et de suivi des stocks en biens durables et non durables, pour un inventaire d'une valeur estimative de 12,0 millions de dollars dans l'entrepôt principal de Bamako, ainsi que les rations de combat et bouteilles d'eau, d'une valeur de 4,8 millions de dollars, stockées dans l'entrepôt du fournisseur à Bamako et sur 36 sites de déploiement régionaux.

112. Au terme d'un appel d'offre, la MINUSMA a conclu un contrat portant sur l'approvisionnement en carburant et un accord de service pour un montant estimatif de plus de 300 millions de dollars sur cinq ans. Ce contrat porte sur l'approvisionnement en diesel de tous les sites de déploiement de la Mission et des installations aériennes des principaux sites à Bamako, Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit, Menaka et Mopti. Qu'il s'agisse de la mobilisation (construction et mise en place des installations) ou des opérations et des activités d'entretien, la présence d'un assistant aux carburants est requise pour surveiller le fournisseur et les contingents, gérer les différentes fonctions, superviser les transactions de carburant et s'occuper des questions de sécurité, d'environnement et de santé. L'assistant aux carburants vérifiera que le contrat clef en mains remplisse bien les conditions fixées dans l'accord, il supervisera le processus de mobilisation et la mise en service des nouvelles installations, certifiera la quantité et la qualité des produits livrés et veillera à ce que toutes les opérations soient menées de manière sûre et dans le respect de l'environnement. Par ailleurs, il procédera régulièrement à des inspections selon le Plan de surveillance de l'assurance-qualité de toutes les installations de stockage du carburant du fournisseur et des contingents.

113. Le responsable de chaque site devra former les contingents sur les précautions à respecter pour réceptionner le carburant et suivre les consignes de manipulation. L'assistant aux carburants expliquera au personnel des contingents la nécessité de faire rapport sur la consommation de carburant et de consigner les besoins pour veiller à ce que la consommation soit justifiée et il procédera à des contrôles pour empêcher tout vol de carburant ou de lubrifiants. Cet exercice sera répété à chaque relève des contingents.

114. L'assistant aux carburants sera également chargé d'examiner les bordereaux de livraison et les fiches établies pour signaler des problèmes en vérifiant qu'ils sont

correctement remplis, ainsi que de collecter les documents voulus pour s'assurer que les règlements correspondent aux factures soumises par le fournisseur.

115. Pour répondre aux besoins sur le terrain et veiller à ce que les ressources soient correctement utilisées, il est proposé de redéployer un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 14 postes (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et réaffectation de 13 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national du Bureau du commandant de la Force)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes (réaffectation de 4 postes de Volontaire des Nations Unies du Groupe des réclamations, de la Section du contrôle des mouvements et de la Section des approvisionnements)

Tableau 31

Ressources humaines : Section du génie

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes/emplois de temporaire	+1	SM	Ingénieur (Tessalit)	Création	
	+1	AN	Ingénieur (Mopti)	Création	
	+5	GN	Assistant Génie (Tessalit)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+3	GN	Assistant Génie (Gao)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+5	GN	Assistant Génie (Mopti)	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+1	VNU	Assistant Génie (construction et gestion des bâtiments)	Réaffectation	Depuis la Section du contrôle des mouvements
	+1	VNU	Assistant Génie (planification et aménagement)	Réaffectation	Depuis la Section du contrôle des mouvements
	+1	VNU	Assistant Génie (eau et assainissement)	Réaffectation	Depuis le Groupe des réclamations
	+1	VNU	Assistant Génie (gestion des déchets)	Réaffectation	Depuis la Section des approvisionnements

116. La Section du génie, qui comprend actuellement 72 postes (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 21 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 30 postes d'agent des services généraux), est responsable des travaux de construction et d'entretien des installations de la MINUSMA (bureaux, ateliers, entrepôts, modules d'hébergement, espaces de détente et de loisirs, systèmes de sécurité) et de toutes les infrastructures d'appui mises en place pour faciliter le déploiement du personnel et du matériel de la Mission dans tous les lieux d'affectation de façon à permettre à celle-ci de s'acquitter au mieux de son mandat. La Section assure l'alimentation des installations de la Mission en eau et en électricité nécessaire au bon déroulement des activités courantes et du bon

fonctionnement des communications. Les activités d'aménagement et d'entretien des camps (nettoyage, fumigation, réparations, enlèvement des ordures) font partie intégrante des activités courantes de la Section. L'évacuation des eaux usées et le traitement et l'élimination des déchets solides dans le respect de l'environnement et des consignes entrent également dans sa mission. Elle est par ailleurs chargée de l'exécution des projets de construction et de l'entretien des installations et de fournir un appui aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

117. Au cours de l'exercice 2014/15, la Section du génie projette de construire plusieurs bases d'appui régionales, ainsi qu'un nouveau siège, une base de soutien logistique, une base de stockage des conteneurs et un camp de transit à Bamako. Elle est censée en outre aménager les structures d'accueil des nouveaux contingents. Il lui faudra plus de personnel pour superviser la construction et l'entretien de ces nouvelles bases.

118. Les effectifs supplémentaires demandés doivent être déployés à Mopti (1 administrateur et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et Tessalit (1 agent du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'où ils fourniront un appui sous la forme d'équipes mobiles de supervision des travaux de la construction et de l'entretien d'autres sites (par exemple, Mopti fournira un appui à Sévaré, Bandiagra et Kayes grâce au détachement d'équipes mobiles). Aucun crédit n'avait jusqu'ici été demandé au titre du déploiement de personnel d'appui technique à Mopti et Tessalit. Chaque équipe mobile comprendra deux assistants Génie recrutés sur le plan national, chargés de superviser, d'orienter et de former les trois à six vacataires locaux affectés à des sites isolés. Les équipes pluridisciplinaires comprendront chacune 1 mécanicien (groupes électrogènes) et un responsable de l'assainissement ou de la construction. Grâce à la réaffectation à Gao de trois assistants Génie (agents des services généraux), la Section du génie pourra mettre en place des équipes mobiles qui, de la base principale de Gao, viendraient fournir un appui sur des sites secondaires du secteur, les ingénieurs de Bamako étant censés prêter appui à titre temporaire, à n'importe quel camp de la Mission, en tant que renforts.

119. Il est proposé de créer un poste d'agent du Service mobile et un poste d'administrateur recruté sur le plan national, et de réaffecter 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du commandant de la Force. L'ingénieur (Service mobile) en poste à Tessalit et l'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) affecté à Mopti auront vocation régionale. Ils assureront la gestion et la supervision de l'ensemble des projets mis en œuvre dans leur ressort, calculeront les besoins en électricité et veilleront à ce que tous les réseaux et connexions électriques soient conformes aux pratiques et aux normes internationales afin de garantir la sécurité des usagers. Ils veilleront également à ce que les systèmes d'alimentation en eau et d'élimination des déchets mis en place dans chaque projet soient conformes aux exigences en matière de santé et de sécurité. Enfin, ils seront responsables de la formation, en interne, des vacataires et du personnel recruté sur le plan national.

120. Il est également proposé de réaffecter quatre postes d'assistant Génie (Volontaires des Nations Unies) à la Section du génie aux fins d'appui à ses activités de construction et de gestion des bâtiments, de planification et d'aménagement des locaux, d'alimentation en eau, d'assainissement et de gestion des déchets.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux depuis le Bureau du commandant de la Force)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création)

Tableau 32

Ressources humaines : Section des services médicaux

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes/emplois de temporaire	+1	P-3	Dentiste	Création	Sans objet
	+1	SM	Auxiliaire sanitaire	Création	Sans objet
	+1	GN	Infirmier/ière	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+1	VNU	Médecin	Création	Sans objet

121. La Section des services médicaux de la MINUSMA, qui comprend actuellement 21 postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) a pour mission première de fournir des soins médicaux efficaces et humains au personnel de la Mission, de fournir à tous des traitements d'entretien ou de prévention, de coordonner les évacuations sanitaires, notamment primaires, vers l'intérieur et l'extérieur de la zone de la Mission, et d'élaborer des plans d'urgence conformes aux normes établies par l'ONU.

122. Le Mali n'est pas doté d'une bonne infrastructure de services de soins spécialisés de base (soins dentaires, chirurgie buccale ou maxillo-faciale, etc.) et les établissements locaux, souvent surchargés, offrent des services limités, dont la médiocrité risque d'exposer le personnel à des maladies transmissibles, dont le VIH. Il est par conséquent proposé de créer un service de soins dentaires, dirigé par un dentiste de classe P-3, en vue d'atténuer les risques susmentionnés, de promouvoir l'hygiène bucco-dentaire et de réduire les pathologies associées. Pour assister le nouveau dentiste dans ses fonctions, il est proposé de créer un poste d'infirmier recruté sur le plan national en réaffectant, du Bureau du commandant de la Force, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Au-delà des bénéfices sanitaires directs, l'existence d'un service interne de médecine dentaire permettra de réduire le nombre d'évacuations et de transferts sanitaires.

123. Il est également proposé de créer un poste d'auxiliaire sanitaire (agent du Service mobile). Le titulaire de ce poste fera partie de l'équipe chargée de l'évacuation sanitaire aérienne et de la coordination des secours d'urgence, qui, outre les consultations de routine, aura pour vocation d'aider à améliorer les interventions d'urgence, les évacuations tactiques, et la stabilisation, la prise en charge et l'accompagnement des patients en état grave. L'auxiliaire sanitaire assumera également des responsabilités dans la formation aux soins médicaux d'urgence, le contrôle qualité et le contrôle de la conformité des soins. Ce poste

devrait permettre de gagner en efficacité et de pallier les défaillances des structures sanitaires gérées par les pays fournisseurs de contingents, qui ne sont toujours pas autonomes et où la qualité des soins est inférieure aux normes onusiennes.

124. Le concept des opérations sanitaires des pays fournisseurs de contingents comprend 13 hôpitaux autonomes de niveau 1 répartis sur 7 sites et 3 hôpitaux de niveau 2 dotés d'équipes d'évacuation sanitaire aérienne. En janvier 2014, seul un hôpital de niveau 2 était opérationnel et la plupart des centres médicaux relevant des pays fournisseurs de contingents ne répondaient toujours pas aux normes onusiennes. Il est proposé de créer un poste de médecin (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire sera spécialement affecté à la conduite d'inspections complètes et à l'appui des inspections du matériel appartenant aux contingents et de l'évaluation des risques associés. Les médecins actuellement en poste doivent régulièrement s'absenter pour de longues périodes aux fins d'inspections du matériel appartenant aux contingents et leurs activités de consultation en pâtissent. Le poste qu'il est proposé de créer permettra de contrôler l'exactitude des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents et d'améliorer la conformité des soins aux normes onusiennes.

Section de la gestion du matériel

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes
(réaffectation au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission,
au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission,
à la Section des achats, à la Section du budget et des finances
et au Centre mixte des opérations logistiques)*

Tableau 33

Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	-3	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Réaffectation	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et à la Section des achats
	-2	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Réaffectation	À la Section du budget et des finances
	-2	VNU	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Réaffectation	Au Centre des opérations logistiques conjointes

125. Une étude plus poussée de la charge de travail de la Division de l'appui à la mission et de la manière dont les responsabilités y sont réparties a permis de recenser sept postes de Volontaire des Nations Unies qui peuvent être réaffectés de la Section de la gestion du matériel à différentes sections de la Division.

Section de la sûreté et de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux depuis le Bureau du commandant de la Force)

Tableau 34

Ressources humaines : Section de la sûreté et de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	GN	Assistant à la sécurité incendie à Mopti	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+1	GN	Assistant à la sécurité incendie à Kidal	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force
	+1	GN	Assistant à la sécurité incendie à Gao	Réaffectation	Depuis le Bureau du commandant de la Force

126. La Section de la sécurité de la MINUSMA comprend actuellement 242 postes (2 P-4, 9 P-3, 102 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 125 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle est chargée de mettre en œuvre, dans les régions, les mesures élémentaires de sécurité incendie et les pratiques de référence en la matière ainsi que les mesures de prévention des incendies et les procédures d'évaluation des risques, de fournir au personnel une formation de base à la lutte anti-incendie et à la conduite à tenir en cas d'urgence et de mettre en place une équipe d'intervention d'urgence. Le Groupe de la sécurité incendie basé à Bamako comprend 1 chef, 2 assistants à la sécurité incendie, 2 agents locaux chargés de la prévention incendie, 2 pompiers (chefs de brigade) locaux et 8 pompiers locaux. Aucun personnel de sécurité incendie n'est actuellement affecté hors de Bamako.

127. Pour améliorer le niveau de sécurité incendie, garantir la conformité des procédures aux directives de l'ONU en la matière, répondre aux besoins et réduire au minimum le risque d'incendie, il est proposé de créer une équipe d'intervention d'urgence en cas d'incendie en réaffectant trois postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du commandant de la Force à la Section de la sûreté et de la sécurité. Les titulaires des trois postes d'assistant à la sécurité incendie ainsi créés seront ensuite déployés à Mopti, Kidal et Gao. L'équipe sera également chargée de l'évaluation des risques d'incendie, des inspections, des exercices d'évacuation et de la formation du personnel.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	92,1	271 276,0	275 145,1	3 869,1	1,4
Police des Nations Unies	28,4	8 313,3	13 456,3	5 143,0	61,9
Unités de police constituées	–	29 173,4	29 377,3	203,9	0,7
Total partiel	120,5	308 762,7	317 978,7	9 216,0	3,0
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	–	61 204,4	102 446,5	41 242,1	67,4
Personnel recruté sur le plan national	–	8 796,1	12 021,7	3 225,6	36,7
Volontaires des Nations Unies	–	2 219,7	5 876,0	3 656,3	164,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	660,8	–	293,2	293,2	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	268,3	268,3	–
Total partiel	660,8	72 220,2	120 905,7	48 685,5	67,4
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	61,7	546,4	484,7	785,6
Voyages	1 652,0	1 639,6	3 668,0	2 028,4	123,7
Installations et infrastructures	12 398,3	70 944,1	129 705,0	58 760,9	82,8
Transports terrestres	15 916,3	33 612,6	21 724,3	(11 888,3)	(35,4)
Transports aériens	2 929,1	55 522,3	128 306,1	72 783,8	131,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	417,2	417,2	–
Communications	19 689,7	13 333,9	22 241,0	8 907,1	66,8
Informatique	6 955,9	3 422,9	16 621,6	13 198,7	385,6
Santé	83,5	2 521,2	2 684,7	163,5	6,5
Matériel spécial	23,9	128,7	–	(128,7)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	21 546,4	38 930,1	44 925,3	5 995,2	15,4
Projets à effet rapide	–	900,0	3 000,0	2 100,0	233,3
Total partiel	81 195,1	221 017,1	373 839,6	152 822,5	69,1
Total brut	81 976,4	602 000,0	812 724,0	210 724,0	35,0
Recettes provenant des contributions du personnel	41,3	6 071,7	9 946,2	3 874,5	63,8
Total net	81 935,1	595 928,3	802 777,8	206 849,5	34,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	81 976,4	602 000,0	812 724,0	210 724,0	35,0

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Taux de vacance de postes

128. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Militaires et personnel de police			
Personnel militaire	–	31	15
Police des Nations Unies	–	43	20
Unités de police constituées	–	28	10
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	–	59	20
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	78	35
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	62	35
Volontaires des Nations Unies	100,0	66	20
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	96,3	59	25
Personnel recruté sur le plan national	96,2	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	20

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

129. Conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 sont fondées sur l'hypothèse du déploiement intégral des contingents et du personnel de police, soit 11 200 militaires et 1 440 policiers (dont 320 appartenant à la Police des Nations Unies et 1 120 aux unités de police constituées). Les taux de vacance proposés pour l'exercice 2014/15 tiennent compte des tendances observées récemment en matière de déploiement et correspondent aux taux qui devraient être atteints dès la fin de 2013/14.

130. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent également compte des tendances observées dernièrement en matière de recrutement ou d'occupation des postes, conformément aux tableaux d'effectifs complets proposés pour 2014/15, soit 1 609 personnes (680 agents recrutés sur le plan international, 781 agents recrutés sur le plan national et 148 Volontaires des Nations Unies). On continuera d'utiliser les listes de réserve établies selon la procédure arrêtée par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour pourvoir les postes.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

131. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2014/15, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 81 072 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	45 888,0
Unités de police constituées	5 818,1
Total partiel	51 706,1
Soutien logistique autonome	
Contingents	26 437,2
Unités de police constituées	2 929,4
Total partiel	29 366,6
Total	81 072,7

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables			
Contraintes du milieu	1,0 (Bamako) 2,3 (Autres sites)	1 ^{er} juillet 2013	–
Usage opérationnel intensif	1,0 (Bamako) 3,1 (Autres sites)	1 ^{er} juillet 2013	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,7 (Bamako) 3,3 (Autres sites)	1 ^{er} juillet 2013	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0 à 3,75		

D. Formation

132. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	197,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	913,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	540,8
Total	1 651,6

133. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2014/15, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>
Formation interne	–	–	4 297	–	–	3 833	–	–	26 289
Formation externe	–	–	91	–	–	9	–	–	4
Total	–	–	4 388	–	–	3 842	–	–	26 293

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

134. Pendant l'exercice 2014/15, la Mission privilégiera la formation interne en invitant dans la mesure du possible les formateurs dans la zone de la Mission au lieu d'envoyer le personnel à l'extérieur, ce qui lui permettra d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Ces formateurs dispenseront ainsi 26 cours au sein de la Mission, entre autres dans les domaines de la sécurité, de l'informatique et du génie. La Mission dispensera entre autres, outre les formations institutionnelles telles que les stages d'incorporation, les cours de langues, les formations à la déontologie et à la discipline, à l'éthique et au VIH/sida, des formations à la sécurité aérienne, la gestion, la conduite préventive et à l'intervention médicale. Elle exploitera également la formation en ligne. La formation externe privilégiera l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel ou des spécialités comme le génie, la sécurité et l'état de droit.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration

135. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	5 000,0
Total	5 000,0

136. Il est proposé d'aider les autorités maliennes à concevoir et mettre en œuvre des projets de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants. Il est notamment prévu, à cet effet, de fournir un soutien logistique aux fins de l'aménagement de cantonnements au nord du pays et de mettre en œuvre 15 programmes de lutte contre la violence de proximité ou de réinsertion communautaire à l'intention d'environ 4 000 ex-combattants (activités correspondant aux produits qui relèvent de la composante 2 du cadre de budgétisation). Les dépenses prévues couvriront en particulier : la construction ou la remise en état de cinq cantonnements ou sites de désarmement, démobilisation et réintégration pleinement opérationnels supplémentaires (4 millions de dollars), y compris l'achat de fournitures diverses pour les éléments cantonnés ou démobilisés; l'exécution de trois projets de lutte contre la violence de proximité le but étant de favoriser la cohésion sociale et la réconciliation dans les localités voisines des cantonnements ou des sites de désarmement, démobilisation et réintégration (0,3 million de dollars); et sept projets de réinsertion sociale visant à offrir un emploi à court terme à des ex-combattants démobilisés, à des jeunes courant le risque d'être recrutés par des groupes criminels et à d'autres membres de la population (0,7 million de dollars).

F. Services de détection des mines et de déminage

137. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit:

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	28 091,0
Fournitures de détection des mines et de déminage	–
Total	28 091,0

138. La carte des sites dangereux n'arrétant pas de changer, il convient de renforcer le Service de la lutte antimines et ses activités opérationnelles dans le nord du Mali, notamment en portant l'effectif à 36 agents grâce à des moyens fournis, pendant toute la durée de l'exercice, par le Bureau des Nations Unies pour les services

d'appui aux projets. L'effectif approuvé pour 2013/14 étant de 31 fonctionnaires recrutés sur le plan international, il est proposé de créer pour 2014/2015 cinq postes supplémentaires, à savoir deux postes à Tessalit et Ménaka et un poste (P-4) d'administrateur de programmes. Sont également prévues des dépenses d'un montant de : a) 11,5 millions de dollars correspondant à des services contractuels dont la formation du personnel en tenue de la MINUSMA et des Forces de sécurité et de défense du Mali à la neutralisation des engins explosifs adaptée au théâtre d'opérations correspondant à la réalisation escomptée 2.1, ainsi que des services de relevé et de déminage ou de sensibilisation relevant de la réalisation escomptée 4.1; b) 1,1 million de dollars au titre des frais de voyage; c) 2,3 millions de dollars en matériel, en particulier pour véhicules à l'épreuve des mines; ainsi que d) 1,6 million de dollars en dépenses de fonctionnement diverses et 2,1 millions de dollars au titre de l'appui aux programmes ou des dépenses d'administration du Service de la lutte antimines.

G. Projets à effet rapide

139. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2012/13 (effectif)	–	–
2013/14 (budgétisé)	900,0	23
2014/15 (prévu)	3 000,0	60

140. Le montant prévu permettra de financer au total 60 projets. La Mission continuera de mettre les projets à effet rapide au service de fins stratégiques : satisfaire les besoins immédiats de la population du nord du Mali, pour ainsi mieux faire accepter le mandat de la Mission et instaurer la confiance dans le processus de paix.

141. On distingue trois grandes catégories de projets : 45 d'entre eux concernent la remise en état ou la reconstruction de petites infrastructures ou de services publics essentiels pour répondre aux besoins urgents de la population lors de la phase de relèvement; une dizaine visent à assurer des moyens de subsistance aux personnes ou aux groupes les plus vulnérables ainsi qu'aux victimes du conflit, notamment les femmes, les enfants, les minorités et les déplacés, et à donner aux intéressés la possibilité de trouver un emploi temporaire, de se former ou de créer une petite entreprise d'intérêt collectif; 5 projets viendront faciliter le processus de transition grâce à la formation, la sensibilisation ou le renforcement des capacités dans différents domaines tels que la gouvernance et l'état de droit, l'autonomisation de la société civile, la démocratie participative, la gestion des conflits ou les droits de l'homme. Ces projets seront montés et mis en œuvre en partenariat avec les autorités et les organisations maliennes, en étroite coordination avec les organismes du système des Nations Unies, les bailleurs d'aide bilatérale et les acteurs humanitaires, ce qui permettra d'éviter le double emploi et de susciter des effets de synergie.

III. Analyse des variations¹

142. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	3 869,1	1,4 %

• **Facteurs externes : déploiement des militaires et des policiers**

143. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer un effectif autorisé de 11 200 militaires alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 9 250 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard à ce qui avait été constaté dans le passé concernant le déploiement des missions au cours de la première année. La hausse est en partie compensée par l'absence de crédits demandés au titre du transport du matériel appartenant aux contingents puisque celui-ci a été acheminé au cours de l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	5 143,0	61,9 %

• **Facteurs externes : déploiement des militaires et des policiers**

144. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer un effectif autorisé de 320 membres de la Police des Nations Unies alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 206 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard à ce qui avait été constaté dans le passé concernant le déploiement des missions au cours de la première année.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	203,9	0,7 %

• **Facteurs externes : déploiement des militaires et des policiers**

145. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer un effectif autorisé de 1 120 membres d'unités de police constituées alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 962 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard à ce qui avait été constaté dans le passé concernant le déploiement des missions au cours de la première année. La hausse est en partie compensée par l'absence de crédits demandés au titre du transport du matériel appartenant aux contingents, celui-ci ayant été acheminé au cours de l'exercice 2013/14.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	41 242,1	67,4 %

• **Gestion : recrutement de personnel civil**

146. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer 678 fonctionnaires recrutés sur le plan international pendant les 12 mois de l'exercice alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 414 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard aux constatations qui ont été faites par le passé en ce qui concerne le recrutement dans les missions au cours de la première année de fonctionnement.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 225,6	36,7 %

• **Gestion : recrutement de personnel civil**

147. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer 781 fonctionnaires recrutés sur le plan national pendant les 12 mois de l'exercice alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 493 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard aux constatations qui ont été faites par le passé en ce qui concerne le recrutement dans les missions au cours de la première année de fonctionnement.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	3 656,3	164,7 %

• **Gestion : recrutement de personnel civil**

148. L'augmentation des crédits demandés a pour principale explication qu'il est prévu de déployer 148 Volontaires des Nations Unies alors que, dans le budget 2013/14, il était prévu d'en déployer 80 au plus dans le cadre du déploiement échelonné eu égard aux constatations qui ont été faites par le passé en ce qui concerne le recrutement dans les missions au cours de la première année de fonctionnement.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	293,2	–

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

149. Le montant des ressources demandées correspond à deux emplois de temporaire recruté sur le plan international qui, dans le budget 2013/14, étaient financés au titre du personnel recruté sur le plan international conformément au plan de financement standard.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	268,3	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

150. Le montant des ressources demandées correspond au déploiement, pendant l'exercice 2014/15, de 10 membres du personnel fourni par des gouvernements qui apporteront des compétences spécialisées dans les domaines de la justice militaire et des questions pénitentiaires.

	<i>Variation</i>	
Consultants	484,7	785,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

151. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) l'engagement de 17 consultants qui apporteront compétences techniques et appui dans les domaines des affaires politiques et des droits de l'homme; et b) le recours aux services de formateurs chargés de renforcer les capacités du personnel civil et en tenue dans le domaine du soutien logistique et en ce qui concerne les activités techniques, administratives et fonctionnelles et celles liées à la sécurité, ce qui n'était pas prévu dans le budget 2013/14 établi sur la base du plan de financement standard.

	<i>Variation</i>	
Voyages	2 028,4	123,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement aux crédits demandés pour couvrir certaines activités opérationnelles propres à la MINUSMA telles que les visites d'évaluation des conditions de sécurité dans les régions, les consultations politiques avec les autorités nationales, les initiatives visant à faire connaître le mandat de la Mission et l'appui logistique et administratif fourni aux régions, crédits dont le montant a été revu à la hausse par rapport au budget 2013/14 qui avait été établi sur la base des constatations faites lors de la première année de fonctionnement de précédentes missions de maintien de la paix.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	58 760,9	82,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

153. L'augmentation des montants demandés tient principalement aux éléments suivants : a) les services de construction auxquels il faudra faire appel pour mener à bien des projets tels que la remise en état des surfaces revêtues, l'entretien des pistes et l'agrandissement des aires de stationnement et de roulage des aérodromes, ainsi que la construction de camps, d'une nouvelle base de soutien logistique et d'un nouveau quartier général à Bamako; b) l'achat, entre autres, des installations préfabriquées, des divers équipements et infrastructures et du matériel de

purification de l'eau nécessaires pour la construction de l'infrastructure de la Mission et le déploiement du personnel, notamment dans les différents secteurs; c) les services d'entretien, notamment, dans le domaine de l'environnement, ceux qui concernent le fonctionnement des centres de gestion des déchets et l'élimination des déchets; d) les services de sécurité chargés d'assurer la protection du personnel dans les régions; e) les services d'aménagement et de rénovation nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des aires de stationnement et de roulage des aérodromes du nord; f) les carburants et lubrifiants, pour lesquels le montant demandé a été évalué sur la base d'une consommation de 11,0 millions de litres à 1,21 dollar le litre pour un déploiement complet du personnel en tenue et du personnel civil, alors que le budget 2013/14 avait été établi sur la base d'un déploiement échelonné, ainsi que les frais de mise en route et d'entretien liés au contrat clefs en main à long terme, lesquels sont inscrits à la présente rubrique à la différence du budget 2013/14 où ils figuraient à la rubrique des transports terrestres conformément au plan de financement standard.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(11 888,3)	(35,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

154. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction des achats de véhicules due aux faits que les achats prévus dans budget 2013/14 correspondaient aux effectifs qui devaient en principe être déployés pendant la deuxième année de fonctionnement, et que 17 % seulement des frais de mise en route et d'entretien liés au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant à long terme sont inscrits à cette rubrique (alors que dans le budget 2013/14, ces prévisions de dépenses étaient inscrites en totalité à la présente rubrique, conformément au plan de financement standard). La baisse globale est en partie compensée par les crédits au titre de l'équipement des ateliers de réparation des véhicules établis dans les différentes régions, de la location de véhicules et de l'assurance responsabilité.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	72 783,8	131,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

155. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) les frais de location et d'exploitation de 11 avions et 23 hélicoptères contre les 6 avions et 7 hélicoptères dont le déploiement était prévu, en moyenne mensuelle, dans le budget 2013/14; b) la consommation de carburants et de lubrifiants découlant de l'augmentation du nombre d'heures de vol (12 997 contre les 9 400 prévues dans le budget 2013/14) et le fait que 50 % des frais de mise en route et d'entretien liés au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant à long terme sont inscrits à cette rubrique (alors que, dans le budget 2013/14, ces dépenses étaient inscrites en totalité à la rubrique Transports terrestres, conformément au plan de financement standard); et c) le déploiement et l'entretien, pendant cinq mois, d'un système de drones comprenant deux engins sans pilote (compte tenu des délais de déploiement).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	417,2	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

156. Les dépenses prévues correspondent principalement à l'achat des carburants et lubrifiants nécessaires pour six embarcations gonflables à coque rigide, trois patrouilleurs rapides et deux bases automotrices flottantes. Aucun crédit n'avait été inscrit à cette rubrique dans le budget 2013/14 vu que le plan de financement standard ne prévoit pas l'allocation de ressources aux transports maritimes et fluviaux pendant la première année de fonctionnement des missions.

	<i>Variation</i>	
Communications	8 907,1	66,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

157. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) l'acquisition de matériel de transmissions, dont 354 radios HF mobiles, un commutateur multiplex nécessaire à l'établissement d'un système de communication sécurisé et le matériel de communications terrestres rendu nécessaire par l'insécurité qui règne sur le terrain; b) l'augmentation du coût des communications par réseaux commerciaux tels que le coût des appels et des répéteurs de satellite, qui augmente avec les effectifs; et c) les services d'appui aux communications fournis par 40 vacataires chargés d'établir les services et de veiller à leur bon fonctionnement dans les trois principaux bureaux régionaux et de participer à l'installation des moyens de communication et de l'équipement informatique d'une soixantaine de sites, ce à quoi il faut ajouter les coûts indirects liés à l'appui au projet Umoja et à d'autres systèmes informatiques mis en place dans les bureaux locaux.

	<i>Variation</i>	
Informatique	13 198,7	385,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

158. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) l'achat de matériel, notamment le matériel réseau supplémentaire nécessaire à la mise en place d'infrastructures informatiques dans le nord du Mali et à Bamako, y compris 14 commutateurs et 34 routeurs de réseau et d'autres dispositifs d'arrière-plan comme les systèmes de sauvegarde; et b) les services informatiques assurés par 30 vacataires chargés de la maintenance et de l'appui opérationnel dans les bureaux régionaux et locaux, ce à quoi il faut ajouter les coûts indirects liés à l'appui à apporter au projet Umoja et à d'autres systèmes informatiques.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	163,5	6,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

159. L'augmentation des ressources demandées s'explique par les dépenses afférentes aux évacuations sanitaires aériennes et aux prestations médicales fournies par les hôpitaux de niveau II sous contrat. Le montant demandé a été établi compte tenu des tendances constatées dans la Mission et de l'augmentation prévue des effectifs. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des ressources demandées pour l'achat de matériel médical par rapport au budget de 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(128,7)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

160. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique pour l'exercice 2014/15, le matériel nécessaire ayant été acheté en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	5 995,2	15,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

161. L'augmentation des ressources demandée tient principalement aux éléments suivants : a) en ce qui concerne les activités de détection des mines et de déminage, le coût des services contractuels que le Service de la lutte antimines des Nations Unies fournira pendant toute l'année alors que le budget 2013/14 avait été établi sur la base du déploiement échelonné, ainsi que d'autres frais découlant du renforcement de la présence de l'ONU et de l'intensification de ses activités dans les régions du nord sachant que les risques d'explosion sont un phénomène changeant qui évolue rapidement; et b) d'autres coûts tels que les honoraires des formateurs et les frais d'audit, de transport et de dédouanement, ainsi que les dépenses opérationnelles propres à la Mission. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des ressources demandées en vue de l'achat de matériel divers, d'équipements de protection personnelle et d'uniformes pour lequel des crédits avaient été prévus dans le budget 2013/14, et par la diminution des ressources demandées au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	2 100,0	233,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la nécessité d'appuyer la soixantaine de projets qu'il est prévu de mener auprès de la population pour faire accepter le mandat de la Mission, instaurer la confiance dans le processus de paix et convaincre des bienfaits de la paix.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

163. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 812 724 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUSMA, à raison de 67 727 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/259 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 68/259)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Rappelle le paragraphe 4 de la section XVIII de sa résolution 61/276, dans lequel elle a indiqué que les projets à effet rapide doivent servir à instaurer et renforcer la confiance dans les différentes missions, leur mandat et le processus de paix, et, partant, créer des conditions plus propices à la bonne exécution du mandat, et prie le Secrétaire général d'en tenir compte dans les futurs cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Mission (par. 11)	Voir par. 43 et 62 et les produits qui s'y rapportent dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats des composantes 2 et 4. Les projets à effet rapide seront mis en œuvre dans les domaines relevant du mandat de la MINUSMA (stabilisation et relèvement, par exemple) de façon à instaurer un climat de confiance et à veiller à la qualité des relations entre la Mission et la population locale.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/68/653)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif recommande de rendre compte dans les prochains projets de budget de toutes les économies réalisées grâce à cet arrangement de la MINUSMA et de l'ONUCI, ainsi que des effets qu'aurait un retrait ou une réduction d'activités éventuels de l'ONUCI et de toute mesure de	Voir par. 25 à 27 ci-dessus

prévention prise par la MINUSMA à cet égard (par. 19).

Le Comité consultatif relève des incohérences concernant la désignation des différents bureaux de la MINUSMA dans les organigrammes présentés à l'annexe II du rapport du Secrétaire général (par. 41).

Le Comité consultatif recommande de revoir les propositions concernant les postes d'assistant spécial, en étudiant notamment si leurs fonctions correspondent bien à leur titre, et recommande également d'énoncer plus clairement ces fonctions dans le prochain projet de budget (par.42).

Le Comité consultatif souligne combien il importe de veiller à ce que la Mission ne ménage aucun effort pour réduire l'empreinte écologique de ses opérations (par. 92).

Le Comité réaffirme que les ressources au titre de postes de temporaire destinés au Siège pour appuyer des opérations de maintien de la paix ne devraient être demandées qu'au titre du compte d'appui et qu'elles ne devraient pas être inscrites au budget des missions au risque de rendre le compte d'appui inutile. Le Comité compte qu'il ne sera inscrit au prochain projet de budget aucun poste de temporaire au titre du compte d'appui destiné au Siège pour appuyer uniquement la MINUSMA (par. 97).

La structure organisationnelle de la MINUSMA répond aux critères standard, même si la nomenclature des divisions, sections et groupes peut présenter de légères différences. Elle a été établie en tenant compte de la taille de chaque unité administrative, de son importance et de la complexité des questions dont elle traite, ainsi que du niveau auquel la Mission doit être représentée dans ses relations avec les autorités maliennes.

Les postes et les fonctions d'assistant spécial ont été examinés. Il est apparu qu'ils correspondent bien à ce que recouvre le titre d'assistant spécial dans d'autres missions de maintien de la paix et aux tâches desdits assistants, et qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement des bureaux du Représentant spécial et des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général. Un examen approfondi sera mené avant la présentation du projet de budget pour l'exercice 2015/16.

Voir par. 23 ci-dessus. La Mission fait tous les efforts nécessaires pour limiter au maximum l'empreinte écologique de ses opérations.

Ce projet de budget ne contient aucune disposition relative à des postes de temporaire destinés au Siège relevant du compte d'appui dont les titulaires travailleraient exclusivement pour la MINUSMA. Les postes à pourvoir au Siège pour l'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris la MINUSMA, sont demandés dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2014/15.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

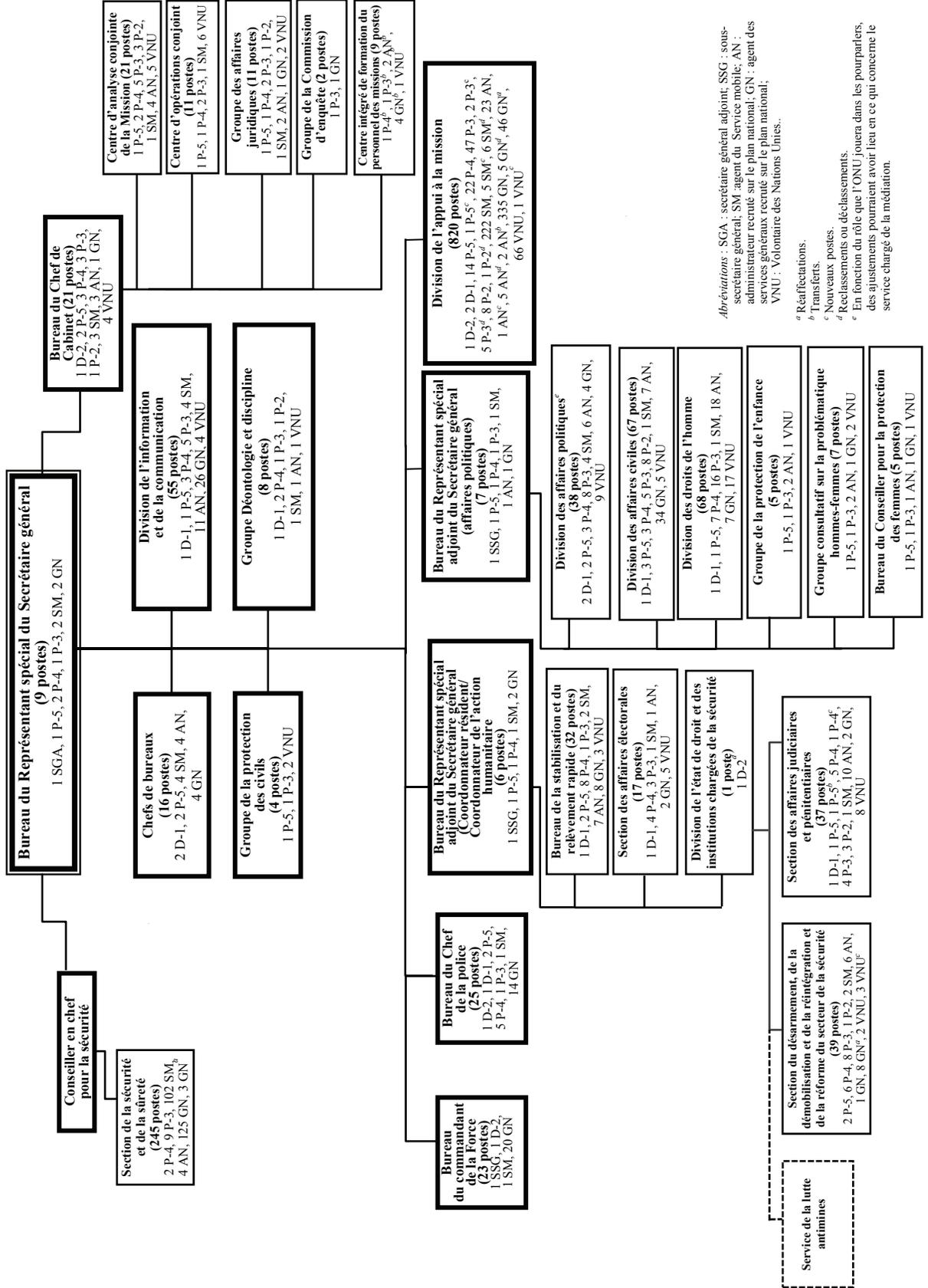
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat.** Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes.** Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires.** Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion.** Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

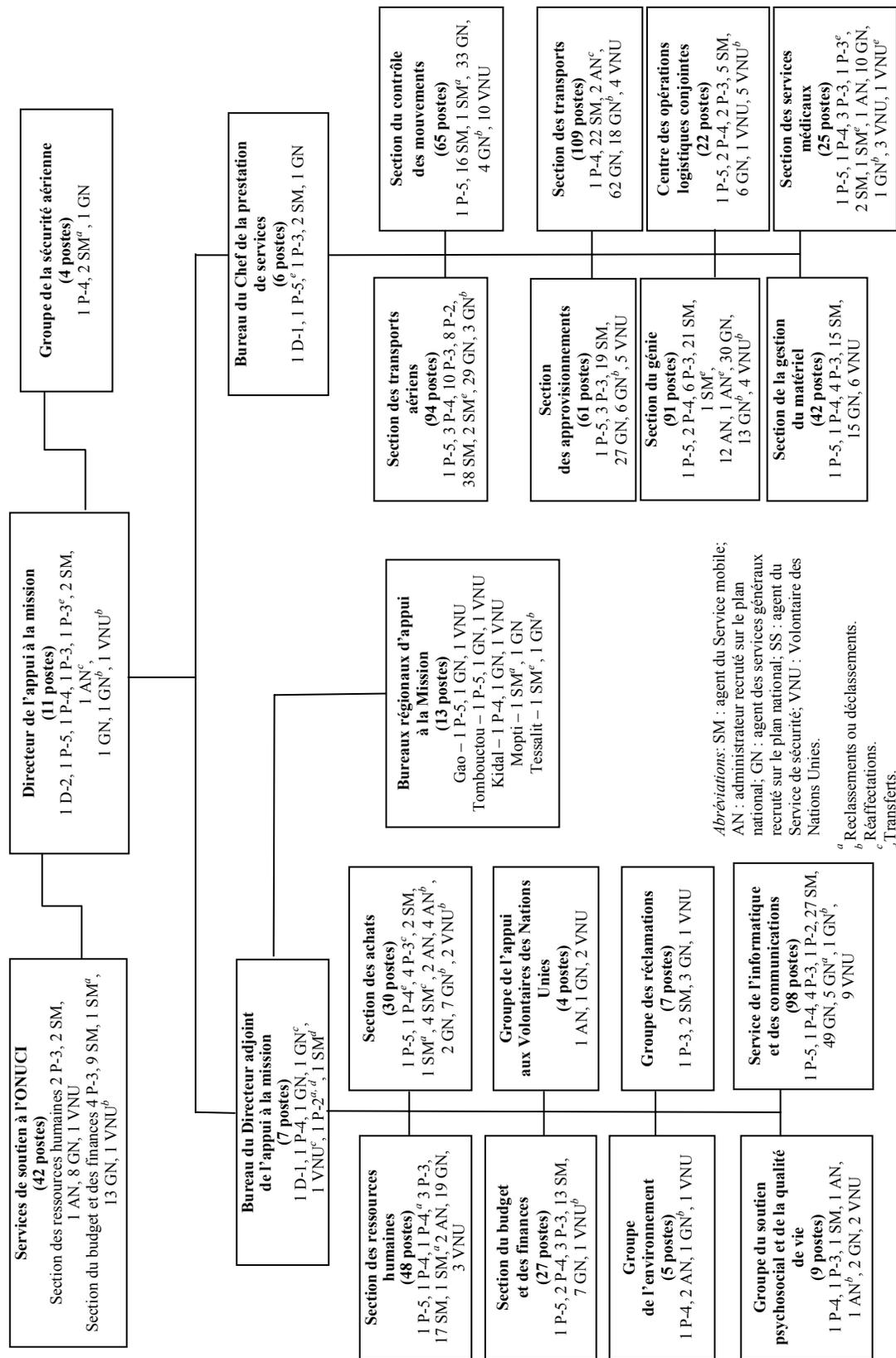
A. Services organiques et administratifs



Abbreviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectations.
^b Transferts.
^c Nouveaux postes.
^d Reclassements ou déclassements.
^e En fonction du rôle que l'ONU jouera dans les pourparlers, des ajustements pourraient avoir lieu en ce qui concerne le service chargé de la médiation.

B. Division de l'appui à la Mission



Abbreviations: SM : agent du Service mobile;
 AN : administrateur recruté sur le plan national;
 GN : agent des services généraux recruté sur le plan national;
 SS : agent du Service de sécurité;
 VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Reclassements ou déclassements.

^b Réaffectations.

^c Transferts.

^d Emplois de temporaire.

^e Nouveaux postes.

Effectif total de la Division de l'appui à la Mission : 820 postes et emplois de temporaire : 1 D-2, 2 D-1, 15 P-5, 22 P-4, 54 P-3, 8 P-2, 232 SM, 31 AN, 386 GN, 67 VNU

Emploi de temporaire (autre que pour les réunions) : 1 P-2, 1 SM

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les financements prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Appui électoral aux autorités maliennes pour la conduite d'élections libres, régulières et ne risquant pas de susciter des contestations légitimes	Fourniture d'une analyse approfondie de la situation politique aux hauts responsables de l'ONU en vue d'appuyer la mission de bons offices de l'Organisation qui vise à garantir : a) la cohérence des activités internationales d'assistance; b) la fourniture d'un appui aux institutions maliennes afin qu'elles remplissent le rôle que leur prescrit la Constitution; et c) l'adhésion de tous les partis politiques aux processus prévus par la Constitution et la loi, en vue de faciliter l'acceptation du déroulement des élections et de leurs résultats	Renforcer la capacité des instances électorales nationales et fournir un appui technique et financier à la tenue des élections. Le projet sert de cadre pour aider les institutions nationales et coordonner efficacement l'action des partenaires qui fournissent un appui aux élections maliennes, avec l'objectif de favoriser : a) l'organisation d'élections libres et régulières, conformément aux normes nationales; b) le renforcement durable de la capacité des institutions de mener à bien les élections.	L'Équipe électorale intégrée des Nations Unies, composée de personnel de la Mission et du PNUD, apporte un appui à l'organisation au Mali d'élections régulières, ouvertes et viables. Les membres du Comité chargé du Projet, coprésidé par la Commission électorale indépendante et le PNUD, comprennent, le cas échéant, les donateurs et les principales parties prenantes nationales.
		Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi un fonds commun qui permet aux partenaires de contribuer financièrement à l'organisation des élections et à la réalisation des produits suivants : a) amélioration des connaissances en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique; b) renforcement des capacités des organes de gestion des élections.	Des vidéoconférences sont organisées, si besoin est, entre le Siège à New York, la Mission, le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et la Division des affaires électorales du Département des affaires politiques.

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Lutte antimines ayant pour objectifs : a) de renforcer les capacités de la Mission d'atténuer les risques liés aux explosifs; b) de renforcer les capacités nationales en la matière; c) de faciliter l'accès des organisations humanitaires et de mieux protéger les civils</p>	<p>a) Les contingents de la Mission chargés de la lutte antimines ont la capacité de neutraliser les explosifs et munitions et les engins explosifs improvisés et de réduire les risques connexes; b) les équipes de neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés des forces de défense et de sécurité maliennes ont la capacité de réduire les risques liés aux explosifs de manière sûre et autonome; c) les victimes d'accidents liés aux restes explosifs de guerre et aux mines parmi la population touchée sont moins nombreuses.</p>	<p>a) Fourniture d'une aide technique, de matériel et d'un encadrement aux contingents de la Mission chargés de la lutte antimines; b) fourniture d'une aide à la neutralisation d'explosifs et munitions et d'engins explosifs improvisés aux membres concernés des forces de défense et de sécurité maliennes; c) conduite d'activités liées à la neutralisation d'explosifs et munitions ou autres, en fonction des besoins des institutions nationales et/ou de la société civile</p>	<p>L'Équipe électorale intégrée des Nations Unies assure l'harmonisation des stratégies électorales appliquées dans l'ensemble de la Mission et par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.</p> <p>Le Service de la lutte antimines des Nations Unies est l'entité chef de file de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre des mécanismes de coordination de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, ainsi qu'en liaison avec les mécanismes de coordination pertinents existant entre la Mission, les forces de défense et de sécurité maliennes et les autres parties concernées, dont la mission de formation de l'Union européenne, concernant les questions liées aux restes explosifs de guerre et aux mines et les activités de relèvement et de secours.</p>
<p>Contribution à l'exécution cohérente et efficace du programme mis en œuvre par l'ONU</p>	<p>Stratégie de relèvement arrêtée par l'ONU et mobilisation des ressources nécessaires pour assurer l'exécution des activités du programme dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre</p>	<p>Mise au point de plans types et d'actions de coordination connexes afin de mettre en route et de gérer des programmes-cadres de l'ONU, dont la stratégie de relèvement, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies</p>	<p>Le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'aide humanitaire dirige les efforts d'harmonisation que s'efforcent de mener l'équipe de pays des Nations Unies et ses mécanismes, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement, qui fournit du personnel et des fonds.</p>

